

Ecoles - p 14

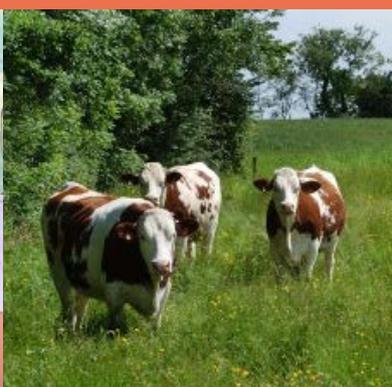
Nos champions - p 23

Taluyers

infos



Forum



Agriculture



Associations



Village

Sommaire

Edito et Conseils municipaux

3 - L'édito du Maire
4 - Conseils municipaux

Commissions

11

Associations

22

Copamo

31

Taluyers tout simplement

35

Père Noël

**sera de passage à Taluyers
devant la mairie, à 18 h 30**

Le mercredi 21 décembre

**Crêpes et papillotes pour les enfants
Vin chaud pour les parents**



Direction de la Publication
Pascal Outrebon

Responsable de la Rédaction
Sylvie Roman Clavelloux
avec l'aide des Commissions et Associations

Comité de lecture
la Commission Animation et Communication,
les bénévoles correcteurs et Céline

Création
FBW Impressions 69440 TALUYERS

Impression
Courand et associés 38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU

*Prochain numéro à paraître en Janvier 2017
Transmission de vos articles en Novembre 2016*



Notre sécurité et notre unité nationale malmenées

Chers Talusiens,

Je vous souhaite à tous une bonne rentrée en espérant que chacun ait pu se ressourcer dans les meilleures conditions et dans l'insouciance de l'été.

L'actualité sportive a été très dense et a dû ravir les passionnés de sport.

En effet, l'Euro de football a pu raviver quelque peu notre allant national et fait découvrir notre beau pays, comme y contribue le Tour de France lui aussi chaque année, et la samba brésilienne a rythmé les exploits de nos sportifs sur ce mois d'août.

Il n'est pas moins réel que nous avons été sous le choc de la barbarie terroriste ces derniers mois et nous sentons bien cette inquiétude en chacun d'entre nous d'une sécurité qui n'est plus totalement garantie en tout lieu.

Avec le temps, les tactiques terroristes deviennent plus rudimentaires et leurs cibles toujours plus aléatoires.

L'apparition de « loups solitaires » sans entraînement, peu organisés rend très difficiles à déceler les intentions de ces terroristes agissant seuls.

Il faut se rendre à l'évidence que les mesures classiques ne peuvent garantir notre sécurité absolue.

Nous sommes sous le choc de ces horreurs et rien ne justifie de tels agissements.

Notre colère est légitime, mais ce serait rendre service aux terroristes et aux commanditaires de ces sombres attentats que de céder à la tentation de l'amalgame.

Les Français de souche et ceux qui tirent leurs origines d'ailleurs, agnostiques ou croyants, doivent ensemble faire face au péril terroriste ; tous ont un devoir moral de se mobiliser pour condamner, expliquer et confronter les idéologies, dissuader, renseigner.

Il est important de muscler nos méthodes et, dans cette situation la liberté individuelle compte moins que le caractère sacré de la vie.

Dans ces moments, l'unité nationale est essentielle ; c'est de cette manière, et seulement celle-ci, que la victoire est possible contre ce péril terroriste dont les victimes sont de tout âge, toute origine et toute obéissance religieuse. Que chacun s'attache à ne pas alimenter ce climat de tension qui traverse notre pays; nous souhaitons tous vivre en paix et cela impose le respect des uns et des autres.

Nous devons, pour notre part, en local, continuer à nous préoccuper au mieux de la mise en œuvre des mesures de sécurisation des espaces les plus vulnérables. Nous nous appuyons sur les services de l'Etat et en particulier les correspondants locaux de Police et de Gendarmerie ainsi que sur le référent sûreté de l'Education Nationale pour adapter certains dispositifs.

Un effort supplémentaire de vigilance et de sécurisation est l'affaire de tous et nous sommes contraints désormais de développer une culture pérenne de la gestion des risques.

L'autre actualité de l'été fut la volonté du peuple anglais de sortir de l'Europe.

Ceux qui ont mené campagne pour le Brexit ne s'attendaient pas à gagner et ont tout de suite fui leurs responsabilités.

Une autre Europe est certainement à redéfinir, c'est urgent ; mais elle reste une grande idée et un espoir pour toute notre jeunesse.

Que tout ceci ne nous empêche pas de défendre et d'assumer notre mode de vie, nos libertés, notre envie de vivre ensemble et notre humour.

Rien n'est pire que le repli sur soi, soyons tolérant et sachons aussi, à Taluyers, intégrer et nous intégrer, nous ouvrir aux autres.

Le Maire
Pascal OUTREBON



■ CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 2 mai 2016

Dotation de soutien à l'investissement Demandes de subventions

Les mesures adoptées dans la loi de finances pour 2016 traduisent la volonté de l'Etat de soutenir l'investissement public local avec une enveloppe de un milliard d'euros mobilisée au plan national, dont 500 M€ sont consacrés à de grands projets d'investissement.

La nature des projets éligibles pour ces grands projets d'investissement sont, entre autres :

- Les travaux de rénovation thermique visant à diminuer la consommation énergétique des bâtiments des collectivités,
- Les équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Lors du vote du budget, la commune de Taluyers a approuvé le lancement de deux projets importants sur l'année 2016 qui concordent avec les objectifs de la dotation de soutien à l'investissement.

Ceux-ci concernent d'une part les travaux de rénovation thermique de la Salle d'animation communale qui font suite à un audit énergétique et d'autre part la construction d'un bâtiment dédié au service périscolaire du fait d'un accroissement des effectifs.

Il est proposé de solliciter cette dotation de soutien à l'investissement pour ces deux projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement pour les deux projets ci-dessus mentionnés
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Subventions aux associations

L'école élémentaire a fait la demande, comme chaque année, d'une subvention à l'OCCE (Office Central de Coopération à l'Ecole).

Cette année, la demande concerne, dans le cadre du projet pédagogique « cirque et musique », le financement des frais de déplacement en bus de l'ensemble des

élèves de l'école à la salle Jean Carmet, le lundi 20 juin, ainsi qu'à la réservation de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'OCCE du groupe scolaire « Le Courlis cendré ».

Construction d'un local périscolaire Dépôt du permis de construire

Par délibération en date du 18 janvier 2016, le Conseil Municipal a approuvé la souscription du marché de maîtrise d'œuvre à M. Dominique PUTZ, dans le cadre du projet de construction d'un local pour le service périscolaire.

Après une présentation de l'esquisse visant à valider les grands principes d'implantation du bâtiment, l'Avant-Projet Sommaire a été présenté et par conséquent, le permis de construire devrait pouvoir être déposé dans les prochaines semaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le permis de construire du local périscolaire pour le compte de la commune.

Décisions du Maire prises sur délégation

- Délivrance d'une concession dans le nouveau cimetière : 30 ans à compter du 23/01/2016 pour la somme de 290 €, concession NC 162.

- Acquisition d'un défibrillateur par l'entreprise D-fibrillateur, 13 rue Alfred Nobel 69320 Feyzin, pour un montant de 1 990,80 € HT.

- Travaux de fournitures et pose de grilles de protection des vitraux de l'église par l'entreprise VERGLASS, 14 boulevard du marais 69110 Sainte Foy les Lyon, pour un montant de 2 697,30 € HT.

- Travaux d'installation d'une climatisation intérieure à l'agence postale communale par l'entreprise CS ENERGIES 6, allée Claude Bachelard 69110 Sainte Foy les Lyon, pour un montant de 2 420,00 € HT.

Tour de table

Loïc TAMISIER :

Un travail est en cours sur le cahier des charges du dossier de la mutuelle. Une consultation sera lancée dans quelques jours avec l'objectif d'avoir des offres

pour début juin et qu'un choix puisse être fait avant l'été. La mutuelle retenue pourra être présente au forum des Associations.

■ CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 6 juin 2016

Aménagement de voirie et mise en accessibilité Place de la Bascule et rue de la Mairie

Demande de subvention auprès de la COPAMO

La Communauté de Communes souhaite inciter la pratique des modes doux dans les déplacements utilitaires en encourageant la réalisation d'équipements de voirie.

La commune de Taluyers souhaite favoriser le développement des modes doux et notamment poursuivre le cheminement piéton existant du square de la mairie jusqu'aux jardins Pie X par l'Allée des Jardins.

Le projet consiste d'une part à créer une connexion à la Place de la Bascule, par la rue du Pensionnat, en réaménageant aux normes PMR le trottoir donnant accès aux commerces et en créant des passages piétons, puis d'autre part à terminer la « boucle » piétonne en réaménageant la rue de la Mairie jusqu'au square en créant un espace « partagé ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'opération de réaménagement de voirie Place de la Bascule et rue de la Mairie,

- APPROUVE la demande de subvention auprès de la COPAMO au titre du fonds de concours relatif à l'enveloppe voirie modes doux,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Aménagement de voirie et mise en accessibilité Place de la Bascule et rue de la Mairie

Demande de subvention auprès du Département du Rhône

Le Département du Rhône a modifié le partenariat financier avec les collectivités de son territoire en remplaçant les contrats établis sur plusieurs années par des appels à projets annualisés.

Les priorités départementales concernent :

- La requalification des centres-bourgs
- La sécurité
- Le cadre de vie et environnement
- L'accessibilité des équipements publics aux personnes

à mobilité réduite

- La voirie et voies forestières,
- Les équipements sportifs et culturels,
- Le développement local.

Ces travaux vont être effectués dans le cadre d'un groupement de commande relatif aux travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie sur le domaine public dont la commune de Taluyers est membre avec d'autres communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'opération de réaménagement de voirie Place de la Bascule et rue de la Mairie,

- APPROUVE la demande de subvention auprès du Département du Rhône dans le cadre d'appel à projet des collectivités 2016/2017,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Création d'un local périscolaire

Demande de subvention auprès du Département du Rhône

Le service périscolaire est municipalisé depuis le 1er septembre 2014. Celui-ci ne dispose pas de locaux qui lui soient propres et il utilise plusieurs salles, dispersées au sein du groupe scolaire. De surcroît, la prochaine ouverture de classe élémentaire, en septembre 2016, va nécessiter la réquisition d'une des salles en question.

Par conséquent, dès décembre 2015, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé afin de piloter la construction d'un bâtiment susceptible de rassembler l'ensemble du service périscolaire, le centre de loisirs intercommunal et d'accueillir le bureau du coordonnateur scolaire et périscolaire de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la demande de subvention auprès du Département du Rhône dans le cadre d'appel à projet des collectivités 2016/2017, pour la construction d'un local périscolaire.



- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Rénovation thermique de la Salle d'Animation Demande de subvention auprès du Département du Rhône

Construite en 1982, la Salle d'Animation est un équipement très prisé des habitants de la commune mais aussi des communes des alentours.

Cet équipement, situé au cœur du nouveau quartier sportif et associatif de la route de Berthoud, accueille, à proximité du groupe scolaire, des activités très diverses (sportives, scolaires, périscolaires et culturelles).

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la Salle d'Animation, la mairie de Taluyers a réalisé un audit énergétique du bâtiment, selon les standards de l'ADEME, afin d'obtenir un état des lieux du bâtiment et de définir un plan d'actions à entreprendre.

Les travaux programmés, issus des préconisations de l'audit énergétique, sont les suivants :

- Isolation des sanitaires
- Réfection de la toiture et sur-isolation
- Isolation des combles perdus et surplancher (tranche 1)
- Installation d'une VMC double flux
- Création d'une chaufferie et installation d'un chauffage au gaz par panneaux rayonnants
- Remplacement de l'éclairage (tranche 2)

Le projet doit permettre d'améliorer de façon notable le diagnostic de performance énergétique du bâtiment ainsi que sa consommation énergétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la demande de subvention auprès du Département du Rhône dans le cadre d'appel à projet des collectivités 2016/2017, pour les travaux de rénovation thermique de la Salle d'Animation.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Rénovation thermique de la Salle d'Animation - Demande de subvention auprès de la dotation d'action parlementaire de Mme DI FOLCO Catherine, Sénatrice du Rhône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la demande de subvention auprès de la dotation d'action parlementaire de Mme DI FOLCO Catherine, Sénatrice du Rhône.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Rénovation thermique de la Salle d'Animation - Demande de subvention auprès de la réserve parlementaire de Monsieur le Député de la 11ème circonscription du Rhône

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la demande de subvention auprès de la réserve parlementaire de Monsieur le Député de la 11ème circonscription du Rhône.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Demande de subvention - produits des amendes de police

Chaque année, le Conseil départemental doit répartir le montant de la dotation relative au produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie.

Elles peuvent bénéficier d'une subvention pour les travaux relatifs à la circulation routière : étude et mise en œuvre de plans de circulation, création de parking, installation de signaux lumineux et de signalisation horizontale, aménagements de carrefours, différenciation du trafic, travaux de sécurité routière.

Il est proposé de soumettre le dossier d'aménagement de voirie de la Place de la Bascule qui prévoit le réaménagement aux normes PMR du trottoir donnant accès aux commerces, la création de nouveaux passages piétons et la modification du traçage des places de stationnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la réalisation des travaux décrits ci-dessus,
- SOLLICITE de la part du Département du Rhône, dans le cadre de la répartition des amendes de police, la subvention maximale pour les projets exposés ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à présenter les dossiers correspondants.

Rattachement d'une parcelle de 21 m² à la parcelle cadastrée A n°249

Par délibération en date du 6 février 2012, le Conseil Municipal a approuvé, dans le cadre d'une cession de terrain, le rattachement d'une parcelle de 21 m² à la parcelle cadastrée A n°249.

Il est en effet apparu que la propriété située à l'angle de la rue du Pensionnat et de la route du Bâtard, close depuis des décennies, était constituée pour partie d'une parcelle de 21 m², appartenant à la commune de Taluyers.

Afin de régulariser cette affaire, un géomètre avait été missionné pour établir un document d'arpentage qui permette le rattachement de cette parcelle à la parcelle cadastrée A n°249.

La cession de la parcelle A n°249 par son propriétaire étant imminente, il est proposé la cession de cette parcelle de 21 m², pour régularisation, à M. Denis SARIC, au prix de 1 000 €.

Il convient par conséquent d'autoriser M. le Maire à signer les actes notariés correspondants à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ANNULE la délibération n°20120206-03 en date du 6 février 2012.

- APPROUVE la cession de la parcelle de 21 m² sise rue du Pensionnat à M. Denis SARIC pour un montant de 1 000 €.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout avant contrat, tout acte authentique relatif au dossier y afférent.

Motion d'opposition au projet d'A45

Par la présente motion, la commune de Taluyers tient à réaffirmer son opposition au projet d'autoroute A45, et demande, comme l'a suggéré la Commission Mobilité 21, d'engager des études complémentaires afin de « s'assurer de manière contradictoire qu'il n'existe pas d'alternative effective à un coût raisonnable », comme par exemple une réhabilitation de l'A47 et un développement de l'offre de transports collectifs sur l'axe Lyon-Saint-Etienne.

De nombreuses raisons militent pour l'abandon de ce projet d'autoroute A45 inadapté, coûteux et destructeur :

- **doublement** d'une autoroute déjà existante, en totale contradiction avec les orientations du Grenelle 2 et de la COP21 ;

- **arrivée de l'infrastructure** sur l'agglomération lyonnaise par l'A450, voie rapide déjà totalement saturée, en particulier aux heures de pointe, ce qui implique une incompatibilité du projet avec le plan de déplacement urbain du Grand Lyon (PDU), qui rejette la création de nouvelles pénétrantes dans l'agglomération, et ne répond en aucun cas à la demande d'accès par les utilisateurs potentiels aux entreprises et plateformes logistiques de l'est lyonnais et à l'aéroport Saint-Exupéry ;

- **annonce totalement abusive** sur le temps du trajet Lyon – Saint-Étienne par cette nouvelle infrastructure, le temps annoncé (35'), ne concernant que la partie La Fouillouse – Brignais et ne prenant clairement pas en compte les temps d'accès à ce tronçon au départ et à l'arrivée des 2 agglomérations ;

En ce qui concerne le temps d'accès à Lyon par la population active du Pays Mornantais, il ne sera en rien réduit puisque le goulot d'étranglement de Pierre-Bénite persistera.

- **contre-productivité** du projet au plan économique, car, contrairement à une idée reçue, il est prouvé par de nombreux exemples que lorsque 2 pôles sont reliés par une grande infrastructure, le plus fort se développe toujours au détriment du plus faible.

- **prélèvement** de plus de 400 hectares sur une activité agricole dynamique dans les Coteaux du Lyonnais et du Jarez ;

- **atteinte aux paysages** et destruction de nombreux espaces biotopes et zones naturelles sensibles pour lesquels des financements européens, nationaux et départementaux ont été engagés avec la participation de la commune de Taluyers;

- **remise en cause** de zones de captage stratégiques, alors que la question de la gestion de la ressource en eau est plus que jamais d'actualité;

- **somme importante affectée** aux collectivités dans le cadre du financement (844 M€ répartis à ce jour entre l'État, Saint-Étienne Métropole, le Département de la Loire), à l'heure où l'état des finances publiques impose une grande modération, sans compter l'éventuelle clause de déchéance qui reviendrait à demander une participation supplémentaire en cas de non-rentabilité de l'infrastructure ;

- rappel d'une étude du Conseil Général du Rhône qui en 2006 avait estimé une réhabilitation intelligente (fluidité, sécurisation...) de l'actuelle A47 à environ 250 M€, soit 5 fois moins que le coût actuel du projet et 3 fois moins que les sommes affectées aux collectivités.

Cette analyse rejoint celle de l'ancien Préfet de région, Monsieur Carencio qui écrivait en décembre 2011 dans une lettre adressée à Madame Nathalie Kosciusko-Morizet et Monsieur Thierry Mariani, ministres de l'écologie et des transports, que « le projet A45 ne peut être une réponse satisfaisante face aux besoins de transport et à la saturation des trafics au sud-ouest de Lyon » et « le risque serait de devoir constater avant 2020 que la réalisation de cette infrastructure aura plutôt aggravé les problèmes identifiés aujourd'hui... ».

Elle rejoint également les positions de Monsieur Guilloteau, Président du Conseil départemental du Rhône, qui, dans le prolongement de la position du président Mercier, a clairement rappelé son opposition à ce projet qu'il qualifie de « funeste », le Conseil départemental du Rhône confirmant d'ailleurs à l'unanimité son opposition à tout financement de ce projet, et celle de Monsieur Gérard Collomb, Président de la Métropole, qui estime que « l'A45 est un projet « impossible à financer » et rejette « l'arrivée sur Lyon qui constituerait une pénétrante supplémentaire contraire au PDU de l'agglomération ».

Elle s'inscrit en cohérence avec la position de nombreuses associations telles ALCALY, représentant à travers leurs élus, près de 100 communes situées sur 4 départements ou les associations d'habitants, telle que la Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais, Sauvegarde des Coteaux du Jarez, ou encore la FRAPNA.

Enfin, elle est en phase avec les conclusions du rapport de la Commission Mobilité 21 dirigée par Monsieur Duron qui concluait que « la solution ne pourra, le cas échéant,



être décidée sous la forme du projet actuel qu'après s'être assuré de manière contradictoire qu'il n'existe pas d'alternative effective à un coût raisonnable. Une poursuite des études est indispensable » Or, nous devons bien constater qu'à ce jour aucune étude complémentaire n'a été diligentée depuis la parution de ce rapport.

La commune de Taluyers estime qu'une analyse comparative détaillée point par point sur la base de différents critères objectifs (problématique des déplacements, volets économiques, environnementaux, financiers ...) entre les 2 solutions (réhabilitation de l'A47 et développement de l'offre de transports collectifs ou réalisation de l'A45), à réaliser par un organisme indépendant, est indispensable avant toute nouvelle avancée du projet. Elle soutient par avance toute démarche qui permettrait la mise en œuvre de cette recommandation de la Commission Mobilité 21.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 11 votes POUR, 3 votes CONTRE (M. Yves CUBLIER, M. Guy DANIEL et M. David SEGURA) et 3 ABSTENTIONS (M. Jean-Pierre MARCONNET, M. Marc MIOTTO, Mme Véronique GOUTTENOIRE):

- ADOPTE la motion d'opposition au projet d'A45 comme indiqué ci-dessus.

Qualité de l'eau - Syndicat intercommunal des eaux Millery-Mornant - année 2015

M. Charles JULLIAN présente le rapport et précise que le syndicat a confié la gestion de distribution de l'eau à la société VEOLIA.

En 2015, le contrôle sanitaire a donné lieu à 45 prélèvements ce qui correspond à 2 080 mesures portant sur de nombreux paramètres : l'eau distribuée présente une bonne qualité bactériologique et reste conforme aux limites de qualité réglementaires pour toutes les substances mesurées.

Ce rapport sera mis en ligne sur le site internet de la mairie.

Décisions prises par le Maire sur délégation

- Fourniture et installation d'un panneau lumineux d'information route de Berthoud par l'entreprise CHARVET 62 rue de Folliouse 01700 MIRIBEL LES ECHETS, pour un montant de 15 300,00 € HT.

- Fabrication et pose d'une porte métallique tôle pour le local chaufferie de la mairie par l'entreprise GRILLON 164 route du Pontet 69530 ORLIENAS pour un montant de 1 078 € HT.

- Fabrication et pose d'une porte grillagée et d'une partie fixe pour le local technique de la Halle active par l'entreprise GRILLON 164 route du Pontet 69530 ORLIENAS pour un montant de 1 040 € HT

- Installation d'un vidéoprojecteur interactif à l'école élémentaire par l'entreprise DOM, ZAC des André 100 rue du pré Magne 69126 BRINDAS pour un montant de 2 950,00 € HT.

- Travaux de mises aux normes électriques dans plusieurs bâtiments municipaux par l'entreprise ACEG 735 montée du Baconnet 69700 MONTAGNY pour un montant de 2 547,00 € HT.

Tour de table

Bruno SICARD

Avec Martine TREVISANI, nous avons assisté à une réunion avec la MTRL le 19 mai dernier, pour les mutuelles communales et un compte-rendu a été fait. Orlienas et plusieurs communes souhaitent lancer ce projet pour une mise en œuvre au 1er janvier 2017. Une réunion inter-CCAS se déroulera le 17 juin et le sujet sera abordé.

Monsieur le Maire précise que Taluyers a de son côté lancé une consultation en se basant sur le cahier des charges de Mornant et selon ce que donnera cet appel d'offres, Taluyers pourra se joindre aux autres communes.

Jean-Pierre MARCONNET

Pour la problématique des pigeons sous le terrain de tennis couvert, une solution pourrait être de fixer des ballons «effaroucheurs» avec des têtes de rapaces, dits épouvantails modernes.

Pour le projet de la Place de la Bascule, il serait opportun de prévoir des réservations pour une éventuelle borne de recharge pour véhicules électriques.

Dans l'idée d'un projet de sens unique de la rue de la Charrière et de la rue de la Forge, il faudra être vigilant sur le sens de circulation pour éviter les difficultés de stationnement selon la localisation des places de stationnement.

Pour le futur aménagement de voirie de la rue de la Tour, une interrogation est émise sur un éventuel cheminement doux qui passerait à terme le long des terrains de boules.

M. MIOTTO répond par l'affirmative, le futur aménagement est conçu pour la réalisation d'un cheminement piéton sur la partie la plus habitée, le trottoir sera effacé et 18 places de stationnement seront créées. L'espace qui relie la rue de la Charrière et la rue de la Tour sera aménagé d'un trottoir qui permettra ce cheminement piéton. L'Emplacement Réserve dans le PLU est conçu pour la réalisation d'un pôle de stationnement avec un cheminement doux permettant d'aller du centre-village jusqu'au pôle médical.

Odile BRACHET

Souhait de revenir sur le changement d'organisation temporaire du centre aéré pour l'année scolaire 2016-2017 : la solution de remplacement à Saint-Laurent d'Agny se met en œuvre dès juillet. Nous pensions qu'il y aurait l'accueil pré et post centre à Taluyers, or, la COPAMO ne veut pas mettre en place la navette, par conséquent les parents emmèneront et iront chercher leurs enfants à Saint Laurent d'Agny. Cette organisation temporaire ne nous a été communiquée que tardivement. Mme TRIBOLLET Françoise, vice-présidente chargée des services à la personne et déléguée plus spécifiquement à la petite enfance, à l'enfance & à la jeunesse à la COPAMO nous a confirmé, par courrier, que cette solution était bien temporaire.

■ CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 11 juillet 2016

Modification du tableau des effectifs

Plusieurs événements concomitants nécessitent une réorganisation au niveau de certains postes du service périscolaire et d'entretien des locaux :

- Un agent d'entretien en charge des salles de classe élémentaire a fait valoir ses droits à la retraite au 1er octobre 2016,
- Le contrat d'une ATSEM ne sera pas renouvelé du fait de la fermeture d'une classe maternelle à la rentrée (surveillance de la cour maternelle à midi),
- Un agent qui assurait la surveillance de la cour de l'école élémentaire à midi et qui était par ailleurs Auxiliaire de Vie Scolaire ne pourra pas être prolongé sur son poste d'AVS,
- L'ouverture d'une 7ème classe en élémentaire qui d'une part nécessite un temps d'entretien plus important et d'autre part a pour conséquence un troisième lieu d'accueil pour le périscolaire au lieu de deux et impose un poste d'animateur supplémentaire.

Il convient de prévoir, à compter du 1er septembre 2016, la création des postes permanents suivants :

- Un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à 16,25 heures par semaine,
- Un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à 11,25 heures par semaine,
- Un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 6,25 heures par semaine.

Enfin, en vue d'un accroissement temporaire d'activité lié aux trois sites du périscolaire, un poste d'animateur sera créé comme emploi non permanent à temps incomplet dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (contrat d'une durée maximale de 12 mois compte tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs) :

- Adjoint d'animation de 2ème classe (5,25/35ème)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la création des emplois permanents tels qu'indiqués ci-dessus et le tableau des effectifs qui en résulte
- APPROUVE la création de l'emploi non permanent tel qu'indiqué ci-dessus.

Convention avec le Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours pour la prise en charge par le service périscolaire des enfants des sapeurs-pompiers volontaires en intervention

Depuis sa création, le SDMIS s'est fortement engagé dans une politique de développement du volontariat qui est un maillon essentiel du dispositif de sécurité civile.

L'organisation des secours repose notamment sur la nécessité, pour les sapeurs-pompiers volontaires, d'être disponibles pour effectuer les missions qui leur sont dévolues.

Il s'avère que des parents, par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires, ne peuvent pas se rendre disponibles à certaines heures de la journée compte-tenu du fait qu'ils assurent la garde de leur enfant à la fin des classes, aussi bien lors de la pause méridienne que le soir après la fin du temps scolaire.

La présente convention a ainsi pour objet de permettre une prise en charge à la dernière minute des enfants scolarisés de sapeurs-pompiers volontaires qui sont alertés pour une mission de secours sur le temps périscolaire. Les sapeurs-pompiers volontaires pourront demander au SDMIS le remboursement des frais éventuels engagés sur présentation de la facture correspondante.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention entre le SDMIS et la commune de Taluyers,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Construction d'un bâtiment pour le service périscolaire - Approbation de l'Avant-Projet Définitif et avenant n°1 fixant le montant définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre

Par délibération n°20160118-02 en date du 18 janvier 2016, le Conseil Municipal a désigné M. Dominique PUTZ sis 5, rue de la Mignonne 69009 LYON pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un local périscolaire.

Au stade de l'esquisse, le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre a été fixé à 28 000 € HT (taux de 8%) sur la base d'un montant de travaux estimé à 350 000 € HT.

Au stade de l'Avant-Projet Définitif, le montant prévisionnel des travaux est estimé par le maître d'œuvre à 375 500 € HT. Cette plus-value est justifiée essentiellement par la nécessité de tirer à neuf les arrivées d'eau, de gaz et d'électricité depuis la route de Berthoud, par un branchement séparé de l'école existante, et de dévier la conduite de gaz qui alimente l'extension de l'école élémentaire, du fait de l'implantation du projet.

A ce titre, il y a lieu de valider les études de l'Avant-Projet Définitif (APD) et d'établir un avenant n°1 fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 30 040 € HT (taux de 8%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les études de l'APD,
- APPROUVE l'avenant n°1 et autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tous les actes afférents.

Désherbage des livres à la bibliothèque municipale

Le désherbage est une opération indispensable dans le circuit du livre et consiste à supprimer certains livres du fonds de la bibliothèque. Le désherbage garantit la vitalité d'un fonds, donne une image propre, entretenue et sans cesse renouvelée de la bibliothèque. Le désherbage correspond à de l'élimination de biens publics, il doit être

approuvé officiellement par une délibération municipale. Chaque ouvrage du fonds sera examiné avec attention et ceux éliminés seront tamponnés avec la mention « rebut » et supprimé des registres d'inventaire. Il s'agira d'éliminer : les livres en double, les livres abîmés, jaunis, obsolètes, pas ou plus empruntés au bout de plusieurs années.

Il convient de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections:

- Mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront proposés à des institutions (périscolaire, écoles, associations) ou pour les plus abîmés, détruits et si possible, valorisés comme papier à recycler ;

- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (associations, maison de retraite) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;

Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale tels que définis ci-dessus,

- CHARGE la responsable de la bibliothèque de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

COMMISSIONS

URBANISME

Travaux finis et d'autres à venir...

Durant le mois de Juillet, les travaux permettant l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) aux commerces et services ont été réalisés par la commune avec le soutien du Département.

La réalisation de deux quais de Bus aux normes PMR, a été financée par le Département, et pilotée par le service du secteur de Condrieu Mornant !

Nous voulons remercier l'ensemble des commerçants, les services et les riverains de la Place de la Bascule pour avoir supporté, en cette période toujours délicate, les désagréments du quotidien dus aux travaux.



En effet, ce chantier a démarré le 5 juillet s'est terminé le 5 août pour la partie minérale du projet : Trottoir avec revêtement béton désactivé, création de deux quais de bus, refonte de l'espace partagé réservé aux stationnements avec dépose minute, aire de livraison, parking deux roues, prolongement du cheminement piéton Jardin PIE X / Place de la Bascule, sécurisation des passages piétons, marquage au sol des aires de stationnement du parking du Prieuré (51 places) et de la Place de la Bascule en zone bleue (22 places + 2 aires « personnes à mobilité réduite », + 2 aires « dépose minute »).

Cet automne, la partie végétale apportera un agrément supplémentaire sur l'ensemble de la place (pots, espaces végétalisés, vivaces, corbeilles).

Des compléments d'aménagement urbain seront mis en place (parking vélo, barrières, poubelles) afin de terminer l'ensemble de cette opération.

Marc MIOTTO



Coup de chapeau aux opérateurs, société CARLE, MGB, Roger MARTIN et AZ MARQUAGE, qui avec la chaleur, ont réussi à coordonner et maîtriser les difficultés de cette opération dans les délais impartis.

PRÉVENANCE TRAVAUX EN BREF

ERDF met en place un nouveau service gratuit d'information par Email qui vous permet d'être alerté personnellement d'une future coupure d'électricité pour raison de travaux.

En quelques clics, une inscription sur le site : www.erdf-prevenance.fr



URBANISME

INFO CIRCULATION

Nous vous rappelons que la traversée du centre village est règlementée par une vitesse limitée à 30 km/h (zone 30) et que sur l'ensemble des intersections avec la départementale 105 nous devons respecter la priorité à droite. (rue de la Guette, Place de l'hôpital, rue de la Cordonnerie, rue de la Forge, montée de l'église, rue sainte Agathe, rue de la Gaillardière)
Sur cette question de la vitesse, la commune va accueillir un radar pédagogique mobile.

Soyons vigilants !

Marc MIOTTO

COMMISSIONS



SOCIAL

Distribution des colis et repas des anciens

À vos agendas, notez les dates du 17 décembre 2016 et du 14 janvier 2017.

La première date concerne la distribution des colis à nos aînés de plus de 75 ans. Ce moment privilégié est toujours l'occasion de discuter autour d'un café de leurs préoccupations, de les écouter parler de leurs souvenirs et de conserver le lien qui les unit à la commune.

Le repas est lui ouvert aux plus de 71 ans. C'est là aussi un instant unique de retrouvailles où les convives, sur leurs 31 bien entendu, se donnent rendez-vous. Ils apprécient, autour d'un bon repas et d'une animation, un après-midi festif entre amis et élus.

Ce rendez-vous permet de rompre pour certains un isolement, une solitude pas toujours facile à vivre. C'est pour cela que la municipalité souhaite conserver ces 2 actions envers nos aînés, mémoire de notre village.

COLIS

SAMEDI 17 DÉCEMBRE 2016

REPAS

SAMEDI 14 JANVIER 2017

SOCIAL

PERMANENCE TALUSIENNE DE LA MUTUELLE SOLIDAIRE

ENSEMBLE POUR UNE MUTUELLE NÉGOCIÉE

La municipalité de Taluyers a décidé de mettre en place une mutuelle solidaire négociée pour le 1er janvier 2017 et de se joindre, dans cette démarche, aux communes d'Orliénas, Saint Laurent d'Agny, Montagny et Chassagny.

Dans ce but, elle va signer une convention étendue avec la MTRL (Mutuelle des Travailleurs de la Région Lyonnaise), sur la base des accords avec la commune de Mornant, initiatrice du projet il y a déjà 2 ans.

A ce jour, les communes de Mornant et Soucieu-en-Jarrest comptent déjà 1100 adhérents et cette convention étendue aux 5 nouvelles communes, ne pourra avoir qu'un effet positif sur les tarifs et prestations pratiqués.



Une réunion d'informations a eu lieu le Vendredi 16 septembre à Orliénas où la MTRL a présenté le dispositif.

Les personnes souhaitant des informations et/ou adhérer peuvent se rendre à la permanence qui sera assurée à la salle Mairie 2 de TALUYERS

le vendredi 30 septembre 2016 de 9h à 17h.

Le 31 octobre sera la date limite de souscription pour une personne possédant déjà une mutuelle et souhaitant adhérer à la MTRL pour le 1er janvier 2017.

La MTRL se charge de toutes les démarches de résiliation éventuelle auprès de l'ancienne mutuelle de l'adhérent.

La convention signée avec les communes citées précédemment portera le nom de « Mutuelle des Coteaux du Lyonnais ».

Loïc TAMISIER

ENVIRONNEMENT

Les terrains agricoles : l'outil de travail des agriculteurs !

Avec une disparition des terrains agricoles située entre 500 à 1000 ha dans le département du Rhône et la métropole, c'était pratiquement la superficie de la commune de Taluyers (808 ha) qui disparaissait chaque année sous le béton et le goudron.



Conscient de ce danger, le département du Rhône, avec l'aide de la COPAMO et du SOL (Syndicat de l'Ouest Lyonnais), s'est engagé à mettre en place un périmètre PENAP (Protection des Espaces Naturels Agricoles et Périurbains).

A l'occasion de la dernière révision du PLU, c'est donc pour la commune de Taluyers, plus de 80 % de ces espaces agricoles qui ont été identifiés et retenus dans ce périmètre.

Ainsi, le changement de destination de ces espaces agricoles ne pourra être décidé que par décret interministériel.

Malheureusement, cette disposition ne s'applique pas à l'Etat quand un projet d'utilité publique a été décidé, c'est le cas hélas de l'A45.

Néanmoins, nous constatons sur la commune de Taluyers, des terrains agricoles ou des terrains qui sont loués à des non agriculteurs, pour des pratiques de loisir (parcs à chevaux), ou plus grave encore, pour l'installation de constructions illégales !

La Chambre d'agriculture du Rhône a élaboré une plaquette à l'attention des propriétaires fonciers intitulée « je préserve le potentiel agricole de mon terrain ».

La COPAMO a identifié des parcelles adaptées à la profession agricole sur la commune.

Si vous voulez en savoir plus, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Chambre d'agriculture, de la COPAMO ou de la commune.

En effet, de nombreux jeunes souhaiteraient pouvoir s'installer en agriculture et ils ont pour cela un besoin de foncier évident.

Si on veut conserver un cadre de vie rural à Taluyers et des agriculteurs, il faut à tout prix conserver leur outil de travail à savoir les terrains agricoles.

Charles JULLIAN



2 pièces nécessaires

- **Votre pièce d'identité :** passeport ou carte d'identité.
- **Votre justificatif de domicile :** quittance de loyer, facture d'électricité, facture de téléphone, datant de moins de 3 mois*

* Si vous vivez chez un parent, vous devez fournir une attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui et un justificatif de domicile du parent.



ÉCOLES

Mme Lopez s'en va, Mr Bacconin arrive

Mardi 5 juillet, à la fin de la classe, Mme Lopez et Mme Foury ont invité les élus et les parents d'élèves à leur pot de départ.

Après 8 années passées à la direction de l'école de Taluyers, Mme Lopez nous quitte !

A sa demande, elle a obtenu le poste d'adjointe de direction dans un Collège du secteur. « J'ai passé de belles années auprès des élèves et j'ai sincèrement apprécié la collaboration et le soutien sans faille de la municipalité au cours des différentes actions menées. » nous dit-elle. J'ai souligné effectivement son professionnalisme qui a permis un travail toujours très serein et des échanges toujours fructueux pour la vie de l'école. Nous lui souhaitons bonne continuation dans la poursuite de sa carrière !

Mme Foury a obtenu sa mutation sur une école à Brindas. Nous garderons d'elle le souvenir d'une enseignante mettant l'accent dans sa pédagogie sur la citoyenneté, amenant les élèves et les délégués d'élèves à rencontrer la municipalité.

Ce moment très convivial et chaleureux a permis également de saluer le départ de l'enseignante Mme Flusin et de Julie Pompanon l'ATSEM, toutes 2 malheureusement concernées par la fermeture de classe de maternelle. Enfin, Justine agente en garderie périscolaire part pour mener à bien son projet professionnel dans la petite enfance.



Mme Foury, Mme Lopez, Julie et Mme Flusin.

C'est Monsieur BACCONIN Hervé qui est nommé sur la direction de l'école élémentaire de Taluyers. Habitant Saint Romain en Gier, il occupait le poste de direction de l'école de Rontalon.

Une première rencontre début juillet a permis de poser

de bonnes bases pour démarrer sereinement l'année scolaire. La Municipalité lui souhaite la bienvenue à Taluyers !

Les effectifs fluctuent aux écoles : une classe de moins à l'école maternelle mais nous avons le plaisir d'ouvrir cette année une nouvelle classe en élémentaire. La commune a dû donc s'affairer cet été à préparer cette 7^e classe.

Odile BRACHET CONVERT

Rentrée scolaire 2016- 2017 :

Equipe pédagogique de l'école maternelle :



Mme Laroche, Mme Révy, Mme Fusillier, Delphine Rousset, Annie Buguet, Annie Archer

Equipe pédagogique de l'école élémentaire :



Mme Orcel, Mr Roman, MME Ghibaud, Mr Gros, Mr Baylot, Mr Bacconin, Mme Montagnon, Mme Rey

JOBS D'ÉTÉ

Cette année encore, 9 jeunes talusiens, âges de 16 à 18 ans, ont travaillé une semaine en juillet et aout en tant qu'agents techniques.

Au programme : peinture, jardinage, arrosage, administratif....

Un travail pour la collectivité et de l'argent de poche !



CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017

	TALUYERS zone A	zone B	zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
PRÉRENTÉE DES ENSEIGNANTS	mercredi 31 août 2016		
RENTÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES	jeudi 1 ^{er} septembre 2016		
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Fin des cours : mercredi 19 octobre 2016 Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2016		
VACANCES DE NOËL	Fin des cours : samedi 17 décembre 2016 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2017		
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : samedi 18 février 2017 Reprise des cours : lundi 6 mars 2017	Fin des cours : samedi 11 février 2017 Reprise des cours : lundi 27 février 2017	Fin des cours : samedi 4 février 2017 Reprise des cours : lundi 20 février 2017
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : samedi 15 avril 2017 Reprise des cours : mardi 2 mai 2017	Fin des cours : samedi 8 avril 2017 Reprise des cours : lundi 24 avril 2017	Fin des cours : samedi 1 ^{er} avril 2017 Reprise des cours : mardi 18 avril 2017
VACANCES D'ÉTÉ (*)	Fin des cours : samedi 8 juillet 2017		

[*] Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.
Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.
Les classes vaqueront le vendredi 26 mai 2017 et le samedi 27 mai 2017.
Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutent le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

COMMISSIONS



VIE ASSOCIATIVE

FORUM DES ASSOCIATIONS

Les vacances sont finies. C'est la rentrée et l'occasion pour tous les Talusiens de se rendre au forum des associations, pour découvrir les activités qu'elles proposent, et renouveler leurs inscriptions. Ce forum se déroulait cette année le vendredi 2 septembre, dans le site spacieux de la Halle.

Une bonne fréquentation et de nombreuses associations présentes, représentées par 60 bénévoles, ont permis de repartir d'un bon pied, plein de bonnes résolutions, et de passer une soirée très conviviale.

Sylvie ROMAN CLAVELLOUX





COMMISSIONS



VIE ASSOCIATIVE

Une rencontre Associations/Elus toujours conviviale

Les habitudes sont prises.... Une fois l'an en juillet.

Avant quelques départs en vacances, le mercredi 6 juillet aux Passerelles, nous avons organisé notre rencontre conviviale Associations/Elus.

Ce fut l'occasion d'échanger sur les relations entre la mairie et les associations, les structures mises à disposition, le bénévolat (essentiel) des associations talusiennes et surtout de passer un bon moment.

Merci à toutes nos associations, à leurs membres pour leur dynamisme.

Sylvie ROMAN CLAVELLOUX



VIE ASSOCIATIVE

NOUVEAUX ARRIVANTS

Pendant que se déroulait le forum des associations, la mairie organisait également l'accueil des nouveaux arrivants à Taluyers.

21 familles, soit 46 personnes, étaient présentes pour cette rencontre avec les élus de notre village. Moment d'échanges pour ces nouveaux habitants autour d'un pot.

Nous leur souhaitons une bonne intégration et du bien vivre à Taluyers.



Ce fut aussi l'occasion pour Pascal Outrebon de remettre la médaille de la famille à Claudette Maurey, maman méritante de quatre enfants. Toute sa famille était présente pour lui confirmer toute sa reconnaissance.



Sylvie ROMAN CLAVELLOUX





L'ENQUÊTE
DÉPLACEMENTS
DE L'AIRE
MÉTROPOLITAINE
LYONNAISE
sytral.fr

L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE LES CHIFFRES-CLÉS 2015

**PRÉPARONS
NOS DÉPLACEMENTS
POUR
DEMAIN.**
LES PREMIERS RÉSULTATS



569 communes
2 millions d'habitants
+ 16 % d'habitants entre 2006 et 2015



1,25 voiture par ménage en 2015
1,30 voiture par ménage en 2006

DÉPLACEMENTS

Entre 2006 et 2015,
+10% de déplacements
7 589 000 déplacements
réalisés un jour moyen de semaine
3,55 déplacements quotidiens /habitant en 2015
contre 3,75 en 2006



23 km pour l'ensemble des déplacements de la journée
6,7 km, distance moyenne d'un déplacement

53% des déplacements en voiture (58% en 2006)
soit **5 points de moins**



L'usage du TER a doublé en 10 ans.

77700 voyages
en TER (36000 en 2006)



31% des déplacements en modes doux (29% en 2006)
soit **2 points de plus**



52% des déplacements des habitants sont internes au territoire de la Métropole de Lyon

8% des déplacements sont en échange entre la Métropole de Lyon et le reste du périmètre

37% des déplacements se font dans le territoire du reste de l'Aire métropolitaine lyonnaise

13% des déplacements en transports en commun (11% en 2006)
soit **2 points de plus**



24% des déplacements sont liés au travail

80% des échanges entre la Métropole de Lyon et les territoires voisins se font en voiture



62 min par jour consacrées aux déplacements,
6 minutes de moins qu'en 2006
20 min, temps moyen d'un déplacement



Établis à partir des données recueillies auprès de plus de 28000 habitants de l'aire métropolitaine lyonnaise un jour moyen de semaine (hors période de vacances scolaires) pour tous les membres du foyer âgés de 5 ans et plus, du 7 octobre 2014 au 7 avril 2015.

© Communiqués

NATURE

LE FRELON ASIATIQUE, VESPA VELUTINA

Depuis son introduction en France en 2004, la population de frelons asiatiques poursuit progressivement son installation dans le pays. Ce phénomène est source de difficultés, en particulier au niveau de l'apiculture.

En effet, il représente une menace pour différents insectes, dont il est le prédateur et notamment pour l'abeille domestique. Les ruchers sont pour lui une très bonne ressource alimentaire, surtout en fin d'été et durant l'automne, lorsque la colonie de frelon est en plein développement. Il a ainsi une action :

- directe sur les colonies : du fait de la prédation et du stress qu'il occasionne en étant présent devant la ruche),
- et indirecte : du fait de la diminution de la fréquence des sorties voire de l'arrêt de butinage qui engendrent un affaiblissement des colonies pouvant aller jusqu'à de la mortalité. Les conséquences économiques sur l'apiculture sont donc importantes.

La prédation exercée par le Frelon asiatique concerne non seulement l'abeille domestique mais plus largement tous les insectes, ce qui met potentiellement en danger un certain nombre d'espèces dites sensibles et porte atteinte à la biodiversité de son environnement.

Dans la région Rhône-Alpes, pour la saison 2015, 76 nids ont été découverts (49 en Ardèche, 24 dans la Drôme, 2 en Isère et 1 dans la Loire). Des individus ont également été observés dans l'Ain et le Rhône, sans que les nids aient été retrouvés. Le climat rhônalpin est peu favorable à l'implantation du ravageur et sa progression sur la région est relativement lente.

La lutte contre le frelon asiatique étant d'autant plus efficace qu'elle est précoce dans sa phase d'installation, un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS et FREDON) a donc été mis en place et décliné au niveau départemental. Ainsi, au sein de chaque département, un réseau de référents est réparti sur le territoire. Leur rôle est :

- De confirmer la présence du frelon asiatique suite aux signalements de cas,
- De rechercher les nids en organisant des prospections locales à l'aide de bénévoles,
- D'informer les animateurs départementaux, le maire et les apiculteurs,
- D'accompagner le maire ou le propriétaire du terrain pour la destruction, vérifiant par la même occasion sa conformité.

A ce jour, aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte passe essentiellement par la destruction des nids, au cours de



l'été et de l'automne, avant la sortie des fondatrices (qui a lieu à la fin de l'automne). Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

A ce titre, il est important de souligner que la majorité des nids est sans danger pour l'homme, sauf cas particuliers de nids construits trop bas ou occasionnant une gêne notable et nécessitant une sécurisation du site et une destruction immédiates.

En 2016, une campagne de communication est mise en place, et pour la deuxième année consécutive, afin de sensibiliser le grand public sur la menace que représente l'installation du frelon asiatique dans notre région. Elle comprend :

- Une affiche, envoyée à toutes les mairies rhônalpines et indiquant les coordonnées des intervenants à contacter afin de signaler un cas de frelon asiatique. En cas de doute, il est possible de prendre une photo du nid ou de l'individu suspecté et de l'envoyer par mail, via les coordonnées affichées.
- Des fiches techniques, disponibles sur le site de la FREDON (www.fredonra.com) et offrant des informations complémentaires sur cet insecte.

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels et soyez attentifs !

Dr Prémila CONSTANTIN
Vétérinaire pour la section apicole
GDS Rhône-Alpes

*FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire
FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
Ce réseau de surveillance est dédié exclusivement au frelon asiatique, espèce exotique invasive. Pour la gestion de nids de guêpes ou de frelons communs, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.*



NATURE

UNION DES CHASSEURS ET PROPRIÉTAIRES DE TALUYERS

C'est le dimanche 25 septembre 2016 à partir de 8 heures que nos adhérents auront le loisir de chasser le gibier sédentaire, avec l'aide de leur compagnon à quatre pattes qui attend comme son maître, cette date avec impatience !

Hommes et chiens partagent une même passion, ils ne chassent plus pour survivre mais répondent à un même instinct profondément ancré, le plaisir de la poursuite hérité de leurs ancêtres respectifs

Nous avons la chance à Taluyers d'avoir encore un territoire riche en petit gibier, grâce à une agriculture diversifiée et des biotopes remarquables. Pour combien de temps encore avec certains projets soutenus par l'Etat et certaines collectivités ?

Si l'espèce lièvre est bien présente, nous sommes plus inquiets cette année concernant la perdrix, suite notamment, aux violents orages du mois de juin. Un jeune poussin de perdrix qui pèse quelques grammes à la naissance, a déjà peu de chance de survivre face aux prédateurs, alors face à des grêlons plus lourds que lui !

Heureusement, nous avons une période de chasse très courte pour la perdrix rouge, il en est de même pour le lièvre.

Nous allons cette année encore, chasser le grand gibier en battue avec la chasse communale d'Orliénas. Pour la chasse aussi, c'est l'heure de l'intercommunalité ! Sangliers et chevreuils sont présents dans les zones boisées limitrophes des deux communes.

Le grand gibier est tué à balle obligatoirement, et si à l'occasion de vos promenades ou randonnées, vous voyez des chasseurs munis de gilets orange (obligatoires) au poste, c'est qu'une battue au grand gibier est en cours.

Dans le Rhône, avec un tableau de plus de 3000 chevreuils et plus de 2000 sangliers, 70 % des prélèvements ont lieu le week-end.

Ces chasses au grand gibier ont généralement lieu le samedi matin dans nos deux communes.

En espérant à toutes et à tous de passer un bon automne et de savourer l'ensemble de ces produits...

Marc GOURDON

INFOS CLÉS

- Dates et périodes de chasse, arrêté préfectoral ouverture et clôture de la chasse [site internet](http://www.fdc69.com)

www.fdc69.com

- Règlementation / gibier sédentaire.

- Jours de chasse autorisés gibier sédentaire dans la commune :

Dimanche, jeudi et jours fériés.

- Date ouverture générale :

Dimanche 11 septembre 2016.

- Petit gibier avec chien :

Dimanche 25 septembre 2016 à partir de 8h.

- Fermeture générale de la chasse :

Mardi 28 février 2017 au soir.

- Petit gibier sédentaire avec chien :

Dimanche 8 janvier 2017 au soir.

Renseignements complémentaires :

- Président association de chasse :

Marc GOURDON

- Garde-chasse : *Pascal Noël et*

Corentin Gourdon



SPORT

ECOLE DE JUDO

L'Ecole de Judo Traditionnel développe ses activités à Taluyers à la salle de la Requine sur 60m² de tatami.

L'EJT compte 314 adhérents de 4 à 81 ans qui pratiquent du judo enfants / adultes, de loisir ou de compétition, de la self défense, du taïso « pratique douce », du cardio taïso et de la préparation physique. Elle compte 28 ceintures noires en activité, du 1er Dan au 5ème Dan.

A Taluyers, les enfants de 4/11 ans peuvent pratiquer de l'éveil/initiation judo dans le cadre du périscolaire les mardis et vendredis de 16h à 17h avec Aurélien GAGLIONE, comme professeur. Les enfants de 6 à 11 ans peuvent pratiquer aussi du judo loisir et compétition avec Thierry COLLEN, les jeudis de 17h à 19h30.

Une nouveauté à compter de cette rentrée de septembre, ouverture d'une activité jujitsu / self défense, à la salle de la Requine, tous les jeudis de 19h30 à 21h, ouverte à tous les ados et adultes talusiens. Cette activité est encadrée par Toni GAGLIONE, enseignant diplômé.

De nombreux adultes talusiens, viennent également pratiquer à l'EJT (section de Montagny), de la « préparation physique » et du « cardio taïso » (renforcement musculaire, abdos/fessiers, cardio training), encadré par Aurélien GAGLIONE.

Les Professeurs :
Thierry COLLEN 06 99 03 21 98
Aurélien GAGLIONE 06 95 91 30 81
Toni GAGLIONE : 06 58 96 25 31.

Comme chaque année, l'EJT organisera son interclub pour les enfants nés de 2007 à 2010, 24 janvier 2017.

Afin de financer les stages et les tournois labélisés, des ventes de brioches seront organisées en novembre et mars.

L'Assemblée Générale Ordinaire Elective aura lieu le vendredi 7 octobre 2016 à Montagny.

N'hésitez pas à venir découvrir toutes ces activités, deux séances d'essai vous sont offertes dès la rentrée de septembre et tout au long de l'année.

Venez visiter notre page facebook « EJT Montagny ». Vous y retrouverez toutes nos actualités.

Le président de l'association :
Bruno PEREZ 06 61 42 58 99



SPORT

PROMOTION DU TENNIS FEMININ

Après le succès de l'année dernière avec le lancement d'un cours femmes les samedis après-midi, le Tennis Club de Taluyers souhaite toujours promouvoir le tennis féminin et propose à partir de cette année sportive 2016/2017 un 2ème cours collectif réservé aux femmes « débutantes ».

Il reste à ce jour encore quelques places disponibles pour ce cours dispensé les mercredis de 19h à 20h30 et entraîné par notre moniteur Diplômé d'Etat Jean-Marc PERRET.

Par ailleurs, le cours du samedi après-midi 14h – 15h30 (groupe femmes « confirmées ») est bien sûr reconduit.

N'hésitez pas à nous contacter dès à présent pour toute inscription ou renseignement.



Club
TENNIS
Taluyers

communication.tct@gmail.com
tctaluyers.wix.com
06.86.91.52.95 Jean-Marc PERRET

ASSOCIATIONS



LOISIRS

COMITÉ DES FÊTES

Depuis longtemps le COMITE des FETES est présent au sein du village mais hélas méconnu.

La nouvelle équipe met à votre disposition un large choix de matériel (vaisselle, verres, tables, barbecue, barnums...) pour vos manifestations tant associatives que personnelles.

N'hésitez pas à nous contacter pour vos fêtes, mariages, anniversaires et toute autre réception que vous organisez.

Chaque année nous partons en voyage. En avril 2016 nous étions nombreux pour visiter le site magnifique de la Vallée des Ogres et profiter d'une halte gourmande à Apt au Fleuron du fruit confit.

Cette journée s'est déroulée dans la bonne humeur et nous remercions tous les participants qui nous ont félicité pour la réussite de ce voyage.

Le 18 septembre nous étions présents pour offrir l'apéritif aux classards.

Notre prochaine manifestation,

SAUCISSON A LA GRAPPE, se déroulera le DIMANCHE 2 OCTOBRE à partir de 9 h sur la Place de la Bascule.

Vous pourrez venir déguster sur place ou emporter ce mets délicieux pour votre repas dominical.

Nous vous donnons ensuite rendez-vous

VENDREDI 8 DECEMBRE pour le traditionnel vin chaud accompagné de chouquettes et de tartes au sucre.

Notre Président, Raymond CELLE, vous accueillera au 06 74 72 09 35.

MUSIQUE

Chorale Alegria

Des projets pour la nouvelle saison...

Avec l'arrivée du nouveau chef de chœur, Pierre-Adrien Théo, l'année chorale a été dense. Les concerts et les stages se sont succédés. Cette année, les choristes ont tout particulièrement apprécié de participer à un stage de formation de chef d'orchestre et de chœur.

La nouvelle saison sera elle aussi riche en événements : des concerts, des rencontres chorales et un stage de perfectionnement sont déjà programmés.

Si l'envie vous prend de les rejoindre, les choristes répètent les jeudis de 19h45 à 22h dans la salle des Barbelous des Passerelles. Aucune compétence en chant n'est demandée si ce n'est l'envie de chanter ensemble. Vous pouvez assister à deux répétitions avant de vous engager ou consulter le site internet pour vous faire une idée.

Contacts :

06 58 10 97 84

site : alegriataluyers.6temflex.com



CULTURE

CHRYSALYDE DES ARTS

Chrysalide des Arts a franchi une étape importante de son développement, lors de l'Assemblée Générale du 1er juin 2016 : huit personnes ont été élus, se joignant ainsi à la présidente, au sein d'un nouveau Conseil d'Administration. C'est toute une équipe, dynamique et volontaire, qui est au service de la conception et la mise en oeuvre de projets artistiques et culturels sur notre territoire.

Parmi les projets à suivre, le prochain concert se déroulera dans notre village, au cœur de la belle Eglise de Taluyers. Retenez d'ores et déjà la date du **19 novembre** pour une soirée de musique baroque avec l'Ensemble Ludi Musici (violon, viole de gambe, clavecin) qui propose un nouveau répertoire.

Ensuite, un très beau projet nous attend à l'Héliotrope d'Orlienas, le **28 janvier 2017**. En partenariat avec La Grange à Sons, nous accueillerons Gaia Cuatro, composé de deux musiciens Japonais et deux Argentins (violon, piano, contrebasse, percussions).

Un groupe métissé, tant sur le plan humain qu'artistique et qui a l'art de partager la scène avec d'autres musiciens. Pour la soirée du 28 janvier, ce sera l'Ensemble Éphémère, chœur lyonnais, qui se joindra à eux pour la deuxième partie.

Retour en image sur les évènements de juin-juillet 2016 qui ont tous connu un vif succès :



- Atelier de percussions corporelles, le 4 juin, à St-Laurent-d'Agny
- Concert en jardin avec le trio Ribberia, le **12 juin**, à Taluyers



- Concert du Trio Calandres, le **3 juillet**, à la Chapelle Saint Vincent de St-Laurent-d'Agny (en partenariat avec le Lien des St-Laurent)



Renseignements et inscriptions
Géraldine Allemand : 06 12 02 12 63
chrysalidedesarts@gmail.com

INFOS THEATRE



■ Association Arts Scéniques et Vieilles Bretelles

Pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'association Arts Scéniques et Vieilles Bretelles ne sera pas en mesure d'assurer les représentations prévues les 4 et 5 novembre prochain à la salle d'animation de Taluyers.

L'ensemble de la troupe présente ses excuses à tous ses fidèles et ne manquera pas de communiquer sur son futur calendrier « tréteaux ».

ASSOCIATIONS



ENVIRONNEMENT

131 MILLIONS POUR L'A45

Le 18 juin dernier, une marée de cartons rouges a inondé la place de l'Hôtel de Ville de Saint-Étienne pour dire non à l'A45. Mais l'impulsion de Laurent Wauquier, le 7 juillet, la région a voté une subvention de plus de 131 millions € aux collectivités de la Loire pour financer l'A45.

Cette somme non prévue au budget primitif de la collectivité sera prise en partie sur les programmes destinés initialement au ferroviaire. Encore une fois, une étude jugée "indépendante" par le Président de Région a été commandée dans l'urgence, et le bureau d'études soi-disant "indépendant" a rendu un rapport à charge contre la requalification de l'A47 existante entre Saint-Chamond et Givors, aussi bien sur la somme nécessaire que sur le délai de réalisation. Une autre étude, elle réellement indépendante, commandée par ALCALY a conclu que le budget prévu pour l'A45 (1,2 milliard !) ne tient pas compte des travaux annexes supplémentaires qui seront indispensables (www.rue89lyon.fr/2016/07/11/autoroute-a45-bataille-etudes). Si nous n'en n'étions pas encore convaincus, le nouvel exécutif régional n'a que faire des modes de déplacements les moins polluants. La nouvelle devise de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est :

"L'environnement, ça commence à bien faire !"



18 juin 2016 Saint-Étienne carton rouge pour l'A45!

www.scl-rhone.org



Les experts démontrent que, sur notre territoire, la réalisation de l'A45 augmenterait les émissions de CO2 de 30% au lieu de les réduire de 30% d'ici 2030. Les décideurs s'assoient sur les belles résolutions de la COP 21 ! Si en plus on ne favorise pas les déplacements régionaux par voie ferrée, effectivement l'environnement n'a qu'à bien se tenir. Rappelons que l'environnement constitue l'espace où l'humanité essaye de survivre. Il faut croire que nos dirigeants sont sourds et aveugles, à moins qu'ils ne le fassent exprès... et ne s'encombrent pas de scrupules pour satisfaire les lobbies ?

Devant autant de mépris et d'incompétence, la SCL, la SCJ, la SRG, avec ALCALY, ne baisseront pas les bras et mettront tout en œuvre pour que la raison l'emporte. Tous les opposants réunis sont plus forts que les lobbies du BTP et du transport routier.

**La détermination de la SCL contre l'A45 est entière.
L'union fait la force, nous avons besoin de votre soutien.**

**Venez rencontrer le comité SCL de Taluyers
le vendredi 7 octobre 2016 à 20H30 Salle d'Animation**

Jean-Marc DUSSARDIER,
président du Comité
E-mail : scl.taluyers@gmail.com
Tél : 04 78 19 34 19

Noël COLLOMB,
co-président SCL Intercommunale
E-mail : noel.collomb@club-internet.fr
Tél : 04 78 48 73 33



BOULES

Nos Champions de France 2016

Après un début d'année dans la tristesse avec la disparition subite de Nicolas COURBIS membre du bureau de l'amicale, puis de notre doyen Jean CONDAMIN qui avait participé aux 90 ans de notre société et enfin notre fidèle beloteur Joseph NAYRAND, l'amicale se retrouva subitement dans une joie immense le 24 juillet avec le premier titre adulte en traditionnel pour notre société et pour le secteur des monts du lyonnais.

Le 28 mars se déroula le challenge GUYOT-TAYOL avec la participation de 30 doublettes. La victoire finale revint à la doublette CHARMEIL Cyril et FAY David de notre société sur la doublette ESTRAGNAT Laurent et ALBARETAZ Jean Paul de ST Symphorien d'Ozon.

Le 24 juin se déroula la coupe des vigneron avec la participation de 30 doublettes. Cette compétition subit les caprices du temps avec un déluge de pluie et grêle qui interrompaient les parties à la 2e phase. La reprise de la compétition la semaine suivante subit de nouveau les caprices du ciel et la compétition fût suspendue. La victoire finale revint à la doublette VINDRY Yoann et VINDRY Jean Pierre de ST Didier/Riverie sur la doublette GONGUET Jean Paul et VERICEL Daniel de Vaugneray.

Le 19 juin, après les fédéraux quadrettes à Dardilly, l'amicale fût toute heureuse d'avoir une quadrette 4e division qualifiée pour le championnat de France du 22,23,24 juillet à L'Abresle.

Après une recherche rapide pour trouver des sponsors, une petite réception se déroula le mercredi 20 juillet pour la remise des tenues en présence des sponsors (la commune de Taluyers, le bar l'Escapade, CHOB et JYC PUB) que nous remercions pour leur aide financière.



Le président souhaitant bonne chance à l'équipe en espérant qu'elle puisse aller au-delà des 32e de finale stade que les autres équipes avaient atteint, avec un rêve de titre. Après deux journées dans des conditions climatiques abominables l'équipe Thierry BOUCHUT, Cyril CHARMEIL, David FAY, David NORO, Mathieu SERRAILE se retrouvèrent en 1/2 finale de la compétition le dimanche 24 juillet au matin. De nombreux supporters avaient fait le déplacement pour les encourager, la partie fut stressante pour tout le monde, car notre équipe était menée de 3 points avant la dernière passe qui vit un exploit de Thierry BOUCHUT qui permit de faire 4 points et gagner sur le fil 8 à 7.

Le rêve devient réalité avec une partie expéditive de notre équipe sur le score de 13 à 1 sur l'équipe LEGER de l'Isère. Immense joie et bonheur pour tous les joueurs et supporters présents qui n'avaient pas arrêté de les encourager. Fierté du président de l'amicale qui ramène le premier titre adulte en traditionnel. Pour obtenir ce titre l'équipe Thierry BOUCHUT, Cyril CHARMEIL, David FAY, David NORO, Mathieu SERRAILE a dû gagner 18 parties avec 4 parties dans le qualificatif secteur, 6 parties aux fédéraux puis 8 parties au championnat de France. Tous les boulistes et amis de l'amicale boule les félicitent pour cette énorme performance qui restera à jamais gravée dans le cœur des joueurs et des supportrices.

Après avoir fêté les 90 ans de la société en 2015 elle obtient un titre de champion de France en 2016, quelle récompense pour tous les présidents qui se sont succédés à la tête de l'amicale et tous ceux qui ont participé à la réussite de celle-ci !

L'amicale est ouverte le mercredi et vendredi de 15h à 19h, nous serions heureux d'accueillir de nouveaux adeptes de boule lyonnaise.

Robert MAS



*Grand
"Bravo"*



*à nos
champions !*



ASSOCIATIONS



SPORT

YATAGARASU

L'association YataGarasu enseigne un cours de sabre japonais deux fois par semaine à Taluyers depuis maintenant 3 ans.

Elle tente de mêler le développement personnel des membres et l'étude de certains arts martiaux vieux de 600 ans : un rééquilibrage énergétique à travers une formation physique et morale.

Voici quelques ressentis d'élèves au bout de quelques temps de pratique :

"D'abord mon grand-père m'a dit que depuis que j'ai commencé le sabre, je me tiens beaucoup plus droit :) et ce n'est pas faux. Sinon personnellement, la pratique c'est surtout un moyen de se détendre, cela permet de rencontrer des gens aussi mais différemment en fait. C'est assez agréable. "

Arthur F. – 16 ans

"La pratique du sabre m'a apportée une vision du monde plus spirituelle, un essai d'améliorer ma concentration et ma persévérance, des rencontres avec des gens supers. "

Claire B. – 32 ans

"Voici ce que le sabre m'apporte depuis ma pratique :

- Meilleure perception de mon corps dans l'espace.
- Dépassement de soi dans l'apprentissage de la forme.
- Excellent remède pour se débarrasser du stress de la journée !
- Plaisir à partager cette pratique avec un public jeune !

ÉVÉNEMENT

MCD5

Après l'annonce de la fin de notre concentration de motos qui a fêté ses 20 ans cette année, c'est au tour de notre exposition automobile d'évoluer un peu.

Le Retrotal qui devait donc avoir lieu le 16 octobre prochain, est décalé définitivement au 3e dimanche de mai en lieu et place de notre "feu" manifestation 2 roues. Nous n'oublions pas nos amis motards puisque les 2 roues anciens auront désormais leur place aux cotés des anciennes à 4 roues.

Yoann VARENNE 06 95 08 07 03
yatagarasu@laposte.net
<http://assoyatagarasu.wordpress.com>



Ce que j'apprécie :

- La bonne ambiance qui règne dans les cours toujours dans le respect de la pratique.

- L'humilité que tu apportes dans l'enseignement tout en étant celui qui transmet ...

- La découverte d'une autre forme de pratique des arts martiaux mêlant le corps et le spirituel. "

Laurent B. – 48 ans

" Pour moi le sabre japonais m'a donné beaucoup confiance en moi et j'ai également beaucoup appris sur cette pratique, ainsi que l'histoire du Japon. "

Guillaume D. – 20 ans

"Cela a été un réel étonnement que de rencontrer une telle école diffusant sur notre secteur, de plus servie par un enseignant et pédagogue de qualité connaissant son sujet, pourvu d'une grande patience, et dont la bonne humeur semble inébranlable.

Ce travail, avec un objet encombrant et potentiellement dangereux, demande une grande concentration, propose le calme. "

Gilles B. – 67 ans

Cette année encore, nous accueillons adolescents et adultes les mardis de 20H à 22H dans le bâtiment des Passerelles et les vendredis de 18H30 à 20H30 dans la salle d'animation (route de Berthoud, Taluyers).

Premier cours d'essai gratuit, venir avec une tenue souple.

Nous vous donnons donc rendez-vous le dimanche 21 mai 2017 pour la 10e édition du Retrotal, mais aussi le dimanche 27 novembre prochain pour notre "Matinée Fruits de Mer".

Le Moto Club des 5





EMPLOI

Journée Proximité Emploi Formation

La COPAMO, en partenariat avec la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL), organise la 16ème édition Journée Proximité Emploi Formation le :

**Jeudi 17 novembre 2016 (horaires à définir)
dans nos nouveaux locaux à l'Espace Copamo
au 50 avenue du Pays Mornant à Mornant.**

Des ateliers de préparation à la rencontre des employeurs seront faits en amont de la journée.

Ce rendez-vous annuel s'adresse à tous, quel que soit votre âge, votre niveau de formation ou votre situation professionnelle (salariés, demandeurs d'emploi...). C'est l'occasion de découvrir des métiers, de rencontrer et d'échanger avec les recruteurs, les organismes de formations, le service public de l'emploi et les partenaires économiques.

Côté employeurs : vous recherchez un collaborateur, un salarié ? C'est une réelle opportunité pour récolter des CV et rencontrer des candidats en direct.

Le programme détaillé de cette journée sera donné à la rentrée de septembre 2016 et accessible sur le site web de la COPAMO.



**Service Economie Emploi - Formation de la COPAMO
50 avenue du Pays Mornantais - 69440 Mornant
Tél. : 04 78 44 05 92
Mail : emploi@cc-paysmornantais.fr - www.copamo.fr**

Pass Temps Libre

* Les séances cinéma sont accessibles avec le **Pass Temps Libre**, une formule d'abonnement qui panache spectacles, cinéma et reportages. Renseignements au 04 78 44 05 17 (service Culturel)



Transports

Pour certaines activités, le service Solidarité de la COPAMO met à votre disposition un service de transport gratuit. Le transport accompagné géré par l'AMAD, permet des déplacements pour tous. Conditions et réservations obligatoires avant le 19 septembre. au 04 78 44 98 50 (service Solidarité)

Adresses

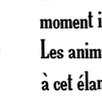
Espace COPAMO : 50 avenue du Pays Mornantais - MORNANT
Espace culturel : boulevard du Pilat - MORNANT
Maison de retraite : 12 avenue de Verdun - MORNANT
Résidence André Jaillot : 10 rue Chambry - MORNANT
Salle Noël Delorme : rue Patrin - MORNANT
Salle du club des aînés : - ST DIDIER SOUS RIVERIE

Contacts

COPAMO - Service Solidarité
solidarite@cc-paysmornantais.fr - 04 78 44 98 50
COPAMO - Service Culturel / Cinéma
culturel@cc-paysmornantais.fr 04 78 44 05 17
Adresse : Espace Culturel - bd du Pilat - 69440 MORNANT

Organisée par :

Le C.L.I.C. (Comité Local d'Information et de Coordination)



Du 3 au 8
octobre
2016

Semaine Bleue en Pays Mornantais

« À tout âge : Faire société »



La Semaine Bleue (Semaine Nationale des Retraités et Personnes Âgées) est le moment idéal pour encourager les relations d'entraide, de partage et de solidarité. Les animations proposées sont donc ouvertes à tous et invitent chacun à participer à cet élan de solidarité !



ENERGIE RENOUVELABLE

VERS UNE CENTRALE VILLAGEOISE PHOTOVOLTAÏQUE EN PAYS MORNANTAIS

COP21, changement climatique, transition énergétique, voilà des sujets d'actualité qui peuvent nous sembler bien lointains, et qui pourtant nous concernent tous. Suite à un « Café citoyen » proposé par VEPM, un groupe d'habitants de notre territoire, soutenu par la COPAMO, se réunit depuis quelques mois avec le projet de créer une « Centrale Villageoise Photovoltaïque » sur notre territoire.

Une « Centrale Villageoise », c'est quoi ?

C'est une société coopérative locale, portée par un territoire. Elle a pour but de développer les énergies renouvelables ainsi que la maîtrise de l'énergie sur ce territoire, en associant citoyens, collectivités locales et entreprises. Il s'agit d'impliquer concrètement dans la « transition énergétique » le maximum d'habitants. Dans le cas d'un projet photovoltaïque, la société coopérative loue des toitures à des propriétaires privés ou publics, dans le cadre d'un bail longue durée. Elle y installe des panneaux photovoltaïques, exploite les installations et revend à EDF l'électricité produite, pendant la même durée (20 ans).

La Centrale Villageoise est financée par des parts sociales portées par des citoyens, éventuellement des collectivités, et complétée par des emprunts bancaires. Elle recherche une viabilité économique modérée mais pérenne. Après plusieurs années, elle peut réinjecter une part des résultats financiers dans de nouveaux projets afin de développer la production d'énergie renouvelable.

Le descriptif détaillé des « Centrales villageoises » et la charte associée sont sur <http://www.centralesvillageoises.fr>

Est-ce qu'il existe déjà des « Centrales Villageoises » ?

La démarche est récente, mais en fort développement. Aujourd'hui, 5 « centrales villageoises » sont déjà en activité dans le sud-est de la France, regroupant 40 toitures photovoltaïques. La Centrale Villageoise de la Région de Condrieu, la plus proche de chez nous, est entrée la première en production en août 2014. Elle gère 8 toitures (4 privées et 4 publiques) sur la commune des Haies. Elle a généré un résultat bénéficiaire dès son deuxième exercice.

11 autres projets sont en cours d'élaboration.

Quel est le projet de « Centrale Villageoise en Pays Mornantais » ?

Suite au café citoyen organisé par VEPM1 sur la transition énergétique et au débat qui a suivi la projection du film « Demain » à la salle Jean Carnet, 80 habitants du Pays Mornantais ont déjà manifesté leur intérêt pour participer à ce projet, parmi lesquels 17 personnes ont constitué un comité de pilotage. La COPAMO est partie prenante du projet TEPOS (Territoire à Energie Positive) et soutient cette démarche.

L'objectif est de trouver entre 16 toitures (1 toiture minimum par commune de la COPAMO) et 32 toitures sur lesquelles pourraient être installés des panneaux photovoltaïques (en remplacement des tuiles).

Recherchons toitures bien orientées, avec propriétaires motivés...

Le Comité de Pilotage recherche donc aujourd'hui des toitures d'environ 60 m² bien orientées (optimum économique), susceptibles d'accueillir ces installations chez des propriétaires motivés par la démarche. Le propriétaire du toit (qui peut être un propriétaire privé ou une collectivité locale) loue son toit à la société créée (Centrale Villageoise), pour une durée de 20 ans (durée du contrat de vente à EDF), pour un montant de l'ordre de 150 à 200 € par an.

A l'issue (la durée de vie des panneaux est généralement bien supérieure à 20 ans), il devient propriétaire de l'installation et pourra alors soit autoconsommer l'électricité produite, soit la revendre.

Recherchons citoyens du Pays Mornantais, prêts à participer à la future société coopérative...

La démarche coopérative vous intéresse ? Un bon moyen de participer à cette démarche est de vous engager en souscrivant des parts dans le capital de la future société coopérative qui portera juridiquement et financièrement le projet. Celle-ci sera créée, lorsque la faisabilité économique sera garantie, (objectif = dans le courant du second semestre 2016). Le montant de la part est fixé à 50 euros. Faites-vous connaître dès à présent...

- Vous êtes propriétaire d'un toit qui correspond aux critères recherchés ?
 - Vous êtes motivé par la démarche ?
 - Vous souhaitez des informations complémentaires ?
- rejoignez les 80 personnes qui souhaitent s'investir dans une « Centrale Villageoise en Pays Mornantais »

Envoyez un mail à :
paysmornantais@centralesvillageoises.fr

Caractéristiques techniques recherchées pour les toitures

- Toiture orientée entre sud-est et sud-ouest, avec une pente proche de 30°
- 60 m² environ de toiture d'un seul tenant, sans obstacle (cheminée, velux, antennes, etc...)
- Pas d'ombrage créé par des objets proches (arbres, bâtiments...) ou le relief (fond de vallon)
- Bon état de la charpente (un diagnostic sera réalisé)
- Bâtiment d'élevage exclu (problème d'assurance en présence de foin ou de paille)
- Opération optimisée si des travaux sont envisagés à court terme sur la toiture ou toiture neuve (mutualisation des coûts)



COPAMO

50 avenue du Pays Mornantais - CS 40107
69440 MORNANT
- 04.78.44.14.39.
@ copamo@cc-paysmornantais.fr
www.copamo.fr

OFFICE DE TOURISME LES BALCONS DU LYONNAIS

Route de St-Laurent d'Agny
69440 MORNANT
- 04.78.19.91.65.
@ accueil@otbalconsdulyonnais.fr
www.otbalconslyonnais.fr

ESPACE CULTUREL JEAN CARMET

Boulevard du Pilat
69440 MORNANT
- 04.78.44.05.17.
@ culturel@cc-paysmornantais.fr

ESPACE EMPLOIS

- 04.78.44.05.92
@ emploi@cc-paysmornantais.fr

BUREAU INFORMATIONS JEUNESSE

- 04.78.44.98.56
@ bij@cc-paysmornantais.fr

MORNANT UTILE

CENTRE AQUATIQUE

- 04.78.44.70.26

TRESORERIE

- 04.78.44.01.20.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

39 avenue de Verdun
69440 MORNANT
- 04.78.44.98.00.

CONCILIATEUR

Permanences Mairie de MORNANT
1er Jeudis du mois de 9h00 à 12h00
3ème Jeudis du mois de 14h00 à 17h30

ASSISTANTE SOCIALE

Maison du Département
7 avenue du Souvenir
69440 MORNANT
- 04.78.19.93.20.

NOS ELUS

Député : Georges FENECH
- 04.78.81.08.98.

VEOLIA

25 allée des Châtaigniers
ZI du Baconnet
69700 MONTAGNY
- 0810 000 777

SDEI ASSAINISSEMENT COLLECTIF

244 avenue Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS
- 09 77 401 144
URGENCES - 0810.814.814.

ERDF-GRDF

Abonnements - 0810.875.306.
Dépannage Electrique- 0810.761.773.
Dépannage Gaz - 0810.686.003.

PREFECTURE DU RHONE

69419 CEDEX 03
- 04.72.61.61.61.

HOTEL DES IMPOTS

1 rue Jacques Prévert
69700 GIVORS
- 04.72.49.52.60.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Permanence mairie Brignais
Lundi 13h30 à 16h
- 04.78.05.15.11.

POLE EMPLOI

11 rue Baudin
69600 OULLINS
- 39.49.

PRATIQUE

Aides aux femmes victimes de violences

VIFF (Villeurbanne Informations Femmes Familles):
156 crs Tolstoï 69100 VILLEURBANNE
Tel : 04 78 85 76 47

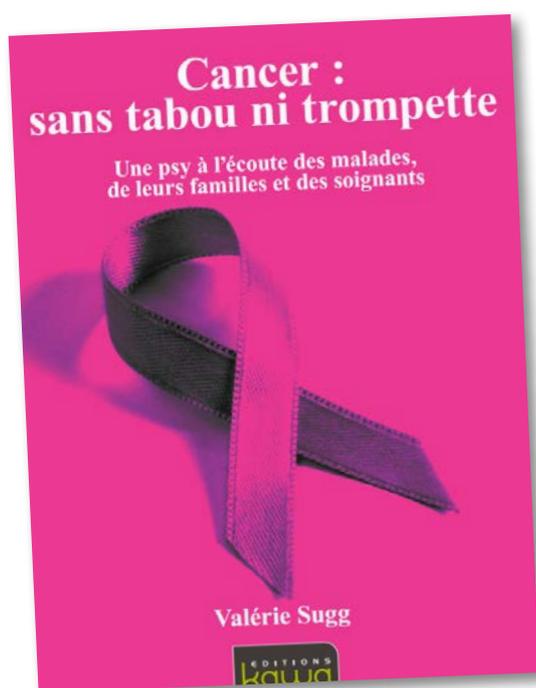
FIL (Femmes Informations Liaisons):
8 av Henry Barbusse 69190 SAINT FONS
Tel : 04 72 89 07 07

N'hésitez plus.....

Un auteur à Taluyers, Valérie Sugg

« CANCER : SANS TABOU NI TROMPETTE »

Valérie Sugg, psycho-oncologue de Taluyers, travaillant au Centre Hospitalier Lyon-Sud, spécialisée en cancérologie a publié : « Cancer : sans tabou ni trompette », un livre qui s'adresse aux personnes directement touchées par l'épreuve du cancer, mais aussi leurs proches (conjoint, enfants, parents, amis, collègues de travail) ainsi que les soignants (dans leurs capacités et parfois leurs limites face à la personne malade).



Après le lancement au Salon du Livre de Paris et plusieurs dédicaces en région, elle sera, entre autre, en dédicace le 1er octobre à la Librairie Lulu à Mornant, le 13 octobre à l'Espace Info du Centre Hospitalier Lyon-Sud, le 26 octobre à Cultura Givors....

Valérie Sugg raconte la période des bilans qui précède l'annonce, le choc des mots et le poids des radios, les angoisses qui prospèrent, les doutes que l'on pourchasse, les questionnements qui tournent en boucle comme un vieux vinyl rayé. Après il y a les traitements proposés comme presque un catalogue de voyages mais cette

fois c'est pour le pays du cancer. On est loin des Bahamas ou des Maldives pour la destination de rêve, la plongée sera moins touristique. Le cancer ne donne pas vraiment le choix, se soigner est la priorité. Heureusement, ce chemin est aussi ponctué de rires, de rencontres, de joies, de victoires aussi. Les équipes soignantes sont là, telles des poissons-sherpas tentant de faciliter la progression de chacun avec finesse... ou pas !

Tout le monde est concerné de près ou de loin par le cancer. Certains ne pensaient pas que c'était possible et pourtant, le gars en blouse blanche s'est agité tel un sémaphore tout en prononçant les mots tant redoutés : « c'est un cancer ». Cette première consultation a marqué le début des pérégrinations de Marie, Sophie, Roland, Pierre, et tant d'autres au cours de ce trek sur le chemin de la guérison, tant espérée.

Il y a aussi toutes ces choses vécues mais non dites, certains sujets niés ou pas toujours entendus tels que la sexualité, la peur de l'avenir, la perte de son travail, les douleurs et leurs seuils d'acceptation ou non, l'inquiétude de redevenir ou pas comme avant, de ces émotions extrêmes que chacun ressent. Valérie Sugg explore aussi la relation aux proches, aux soignants mais aussi la fin des traitements, l'angoisse de la récurrence et parfois la fin de vie. C'est enfin un hommage à tous ceux qui traversent ou ont traversé cette épreuve, un hymne à leur vie, à la vie.

Valérie Sugg, accompagne depuis près de vingt ans les personnes atteintes de cancers ainsi que leurs proches, au sein d'un service de cancérologie hospitalier. C'est aussi une passionnée de voyages au bout du monde à la rencontre d'autres cultures, mais aussi de photographies mettant en exergue la beauté du monde.

Bonne réussite à Valérie.

PATRIMOINE

HISTOIRE DU PRIEURÉ DE TALUYERS (suite et fin).

Une vie de moine

Après avoir présenté, dans le précédent numéro du Taluyers Infos, les origines de la création en 999 du prieuré de notre village, nous allons parcourir le Moyen Âge et l'Ancien Régime afin d'atteindre l'époque de la Révolution.

À la tête du prieuré bénédictin de Taluzatis se trouvait l'abbé de Cluny, car en droit et en fait, il était aussi abbé de tous les établissements dépendants de la « maison mère ».

L'Abbaye de Cluny, située en Saône-et-Loire, fut fondée en 909 ou 910 sous l'initiative de Guillaume le dit « Le Pieux ». C'était un prince local très puissant de la basse époque carolingienne, duc des Aquitains et comte de Mâcon. Les quatre premiers abbés de Cluny furent Bernon (909-926), Odon (926-942), Aymard (942-954) puis Maïeul (954-994), prédécesseur d'Odilon (994-1049).

Il y eut tout d'abord douze moines noirs (adjectif lié à la couleur de leur habit) talusiens, sous l'autorité du prier. Leur nombre fut très variable : réduit d'abord à sept, on a ensuite noté un seul moine en 1261, trois moines et un prier en 1262, deux moines et un sacristain en 1295. Ils étaient soumis à la règle de Saint-Benoît. Non seulement ils célébraient le culte et remplissaient le rôle de curé et de professeur (apprentissage de la lecture et du chant aux enfants), mais ils intervenaient aussi dans la vie économique du village par l'organisation du travail des paysans, la distribution des aumônes, le défrichage des terres et la culture de la vigne.



La vie d'un « moine noir » était structurée par la répétition journalière d'un emploi du temps figé par la règle de Saint Benoît, de la façon suivante :

Les prières :

De 0h30 à 2h30 : vigiles ; de 4h à 5h45 : matines ; de 6h à 6h30 : primes ; de 7h30 à 8h15 : messe du matin ; de 9h à 10h30 : tierce puis messe ; de 10h45 à 11h30 : sexte ; de 14h à 14h30 : none ; de 16h30 à 17h15 : vêpres ; de 18h à 18h45 : complies.

Le travail :

De 8h15 à 9h et de 14h30 à 16h15 : travail au jardin ou au scriptorium.

De 6h30 à 7h30 : période consacrée au chapitre (réunion autour de l'abbé).

Le temps restant était réservé aux repas et au repos du corps.

En signe de vassalité, le prieuré de Taluyers devait payer un cens annuel (sorte de redevance), comme tous les autres établissements dépendants de Cluny ; par exemple, il s'élevait à 15 sous (de la monnaie de Lyon) au XIIe siècle. Le prier avait aussi un rôle administratif et était responsable de l'entretien des biens meubles et immeubles. Il faisait observer les règles monastiques, était garant de la vie morale et spirituelle des moines, de la régularité des célébrations liturgiques et garantissait le respect des lois sur l'hospitalité et l'aumône. Suite aux visites régulières effectuées par les émissaires du prier du XIIIe au XVe siècle, celui-ci était informé par la lecture des rapports de visite de la vie des moines et de l'état des bâtiments. C'est à partir de la visite de 1293 que l'on distingua la présence d'un sacristain, moine ayant un rôle plus matériel ; il gérait en particulier le mobilier cultuel. De 1290 à 1296, les visites montrèrent que l'ensemble était très mal tenu : le prier n'étant pas résident à ces dates, il y avait du relâchement chez les moines. Deux visites de février 1292 nous informent même que le frère Radulphus était très indiscipliné et avait menacé les autres moines avec une épée en s'introduisant de force chez eux. Mais au mois d'avril, la sanction tomba : son attitude n'ayant pas évoluée, il fut envoyé à Cluny afin de purger sa peine. Les déplacements de moines étant courants à cette époque. La situation se redressa au début du XIVe siècle avec la présence de trois moines et d'un prier, mais elle se détériora à nouveau quelques années plus tard. Taluyers est éloigné de Cluny ; de plus, l'abbaye bourguignonne n'a pas pu densifier son implantation dans le Lyonnais face à ses concurrents : Ainay, l'Ile

Barbe et Savigny. La voisine bénédictine la plus proche de Taluyers est située à Salles-Arbussonas-en-Beaujolais avec son prieuré du Xe siècle. À partir du XIVe siècle, cette institution accueillit un chapitre de religieuses, qui allaient devenir, au XVIIIe siècle, les chanoinesses-comtesses. Il subsiste encore quelques bâtiments visibles aujourd'hui. Cette distance peut expliquer une certaine prise de liberté de nos moines locaux.

Le prieuré de Taluyers aujourd'hui :

En 1771, le prieur se nommait Segonne (voir l'extrait de l'almanach de 1771). Le dernier connu en 1789 fut François-Louis de La Rochefoucauld du Puy-Rousseau. Après de nombreuses évolutions architecturales et la grande époque des Laurencin, la tourmente révolutionnaire épargna le bâti. Malgré les quelques regrettables transformations après sa vente en 1810, l'ensemble du domaine du prieuré fût sauvé de la destruction. Néanmoins, de nombreuses fenêtres à meneaux furent bouchées pendant l'occupation des lieux par les différents agriculteurs et divers cloisonnements et murs de séparation furent rajoutés. C'est grâce à la famille Chastel, déjà propriétaire de la « Maison Forte » et qui de 1870 à 1964 racheta les différentes parties et remit les bâtiments en valeur par de nombreuses restaurations, que le prieuré retrouva son unité.

La fête du millénaire :

Un événement majeur se déroula dans le village durant l'année 1999. Pour fêter les dix siècles qui s'étaient écoulés depuis le don solennel du domaine rural, un projet grandiose mobilisa l'ensemble de la population pendant plus d'une année. La création de « l'Association du Millénaire » le 10 janvier 1997 permit de rassembler et de coordonner les différents acteurs afin de définir le calendrier et le budget des manifestations en lien direct avec la Municipalité, les élus, les associations et la famille

Chastel. Un spectacle « son et lumière » fut donné grâce à une motivation exceptionnelle de la population, avec en particulier la participation d'une troupe de danseurs médiévaux, de comédiens, musiciens, cavaliers, des couturières préparant de nombreux costumes, des décorateurs, monteuses, électriciens (lumières et sono) de la MJC de Mornant, et bien entendu des préparateurs cuisiniers et vigneron. Le résultat fut à la hauteur.

Enfin, lors des journées européennes du patrimoine organisées par l'Office du Tourisme des Balcons du Lyonnais et animées par de nombreuses associations locales, la famille Chastel nous ouvrit les portes du prieuré le dimanche 21 septembre 2014, permettant ainsi à un nombre important de visiteurs de découvrir ce haut lieu historique.

Gérard Chollet
(Correspondant du Patrimoine du Rhône)

TALUYERS, bourg, prieuré, paroisse & seigneurie dans le Lyonnais, archiprêtré de Mornant, élection & du ressort de la sénéchaussée de Lyon. Le prieur du lieu nomme à la cure.
Prieur, M. Segonne.
Curé, M. Rasclès.
Sacristain, Dom Fischer, Bénédictin.
Seigneur, M. Berthaud de la Vaure, conf. en la cour des monn. de Lyon.
Juge, M. Prost de Royer le fils, avocat à Lyon.
Châtelain, M. Berthon de la Gardière.
Lieutenant, M. Berthon l'ainé.
Procureur fiscal, M. Rambaud, notaire à S. Laurent.
Greffier, le sieur Chalamel, notaire, à Millery.
Il y a trois foires dans l'année : Le 24 Avril ; le 19 Juillet ; & le 12 Novembre.

Extrait de l'almanach de l'année 1771

Bibliographie, sources :

Archives départementales du Rhône et de la Métropole.
 Revue L'ARAIRE n° 25 : Numéro spécial sur Taluyers.
 Revue L'ARAIRE n° 120 : Taluyers et son millénaire.
 Revue L'ARAIRE n° 131 : La vie au prieuré de Taluyers du Moyen Age à la Révolution.



Les rendez-vous de 2016

SEPTEMBRE

30

Mutuelle MTRL

Permanence inscription
mutuelle MTRL
Salle Mairie 2

30

Vogue journée
Sou des écoles

OCTOBRE

1 et 2

Vogue

Parking du Prieuré - journée
Sou des écoles

2

Saucisson à la grappe

Place de la Bascule - 9h
Comité des fêtes



7

Assemblée Générale SCL

salle d'animation - 20h30
Sauvegarde des côteaux du
Lyonnais

NOVEMBRE

11

**Cérémonie
Monument aux
Morts**

Départ défilé devant
Mairie - 10h45
Municipalité



27

Bourse aux jouets

Salle d'animation - journée
Sou des écoles



27

Matinée fruits de mer

Place de la Bascule - 9h à 13h
MCD5

DECEMBRE

14

Distribution Colis de Noël

14h
Municipalité et CCAS

21

Descente du Père Noël

18h30
Mairie



Toute l'année

**visite de l'Eglise
(pour les groupes)**

04 78 48 74 43

INFOS



Commémoration du 11 novembre

Rendez-vous **Mercredi 11 Novembre 2016,**
à **11h** devant la Mairie.

ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères du **mardi 1er Novembre 2016** sera avancée au **Samedi 29 Octobre 2016**.



**Anniversaire
mariage**

Vous pouvez symboliquement renouveler votre engagement devant Monsieur le Maire et ainsi marquer la continuité de votre amour entourés de vos proches.
Faites-vous connaître auprès du CCAS en contactant le secrétariat de la Mairie
04 78 48 73 17.

SERVICES

Navette Taluyers - Mornant



Prochains passages :

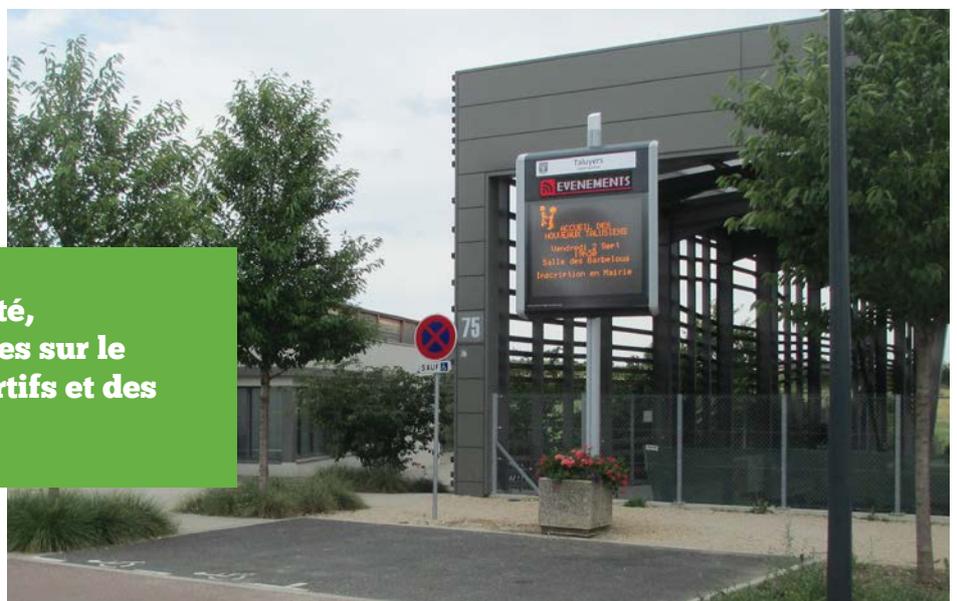
**30 Septembre
14 et 28 Octobre
25 Novembre
10 et 24 Décembre**

Le **VENDREDI**, une fois par quinzaine. Service gratuit.

9h15 : Départ devant la Mairie
9h30 : Dépose ancienne caserne Mornant
11h : Ramassage ancienne caserne Mornant
11h15 : Dépose devant Écoles Taluyers
11h30 : Retour devant la Mairie

NOUVEAU Panneau lumineux

" Pour être au fait de l'actualité,
implanté devant les Passerelles sur le
passage des écoliers, des sportifs et des
adhérents d'associations "



TALUYERS TOUT SIMPLEMENT

■ Associations 2016

A DEUX PRES DE CHEZ VOUS	David	GENESTE	Président	91 chemin des Eglantiers	69440	TALUYERS	09.80.87.86.61
ALEGRIA CHORALE	Chantal	PIGNERET-ZOTOFF	Présidente	27 chemin des Cornets	69700	GIVORS	06.45.69.61.98
AMICALE BOULE	Robert	MAS	Président	Rue du Prieuré	69440	TALUYERS	04.78.48.22.46
ARTS SCENIQUES ET VIELLES BRETELLES	Bruno	SICARD	Président	133 E Rue de la Grange	69440	TALUYERS	04.78.48.20.60
ASPCMT (anciens sapeurs pompiers)	Bernard	BERGERON	Président	Route des Fontaines	69440	TALUYERS	04.78.48.20.58
ASSOCIATION MUSICALE	Christiane	ROUAND	Présidente	350 Rue de la Mairie	69440	TALUYERS	04.26.00.68.03
ASSOCIATION PAROISSIALE	Jean-Jacques	PREBET	Président	85 montée de l'Eglise	69440	TALUYERS	
BIEN VIVRE A TALUYERS	Eugène	BRESSON	Président	Route de Berthoud	69440	TALUYERS	04.78.48.70.58
CHRYSALIDE DES ARTS	Géraldine	ALLEMAND	Présidente	Allée des Jardins	69440	TALUYERS	06.12.02.12.63
CLUB DE L'AMITIE	Madeleine	JULLIAN	Présidente	Prapin	69440	TALUYERS	04.78.48.70.52
CLUB DES COTEAUX	Nicole	CROZIER	Présidente	Route de Grand Bois	69440	TALUYERS	04.78.48.20.46
COMITE DES FETES	Raymond	CELLE	Président	40 route du Batard	69440	TALUYERS	06.74.72.09.35
ECOLE DE JUDO	Bruno	PEREZ	Président	774 Montée de Sourzy	69940	MONTAGNY	04.78.73.93.58
ESCRIME JAPONAISE YATAGARASU	Yoann	VARENNE	Président	25 rue des Rivoirelles	69440	TALUYERS	06.95.08.07.03
FOOT CLUB SUD OUEST 69	Jean-marc	MACHON	Président	113 rue du Stade	69530	TALUYERS	06 36 46 00 28
GENERATION RALLYE	Chrystel	PONS	Présidente	1165 Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.85.60.82.77
HARMONIE Taluyers-Orliénas	Christine	ANDRE	Présidente	120 chemin de la Bonnette "Jaloussieu"	69530	ORLIENAS	04.78.05.50.67
IDEALE DS Rhône Alpes	Jérôme	JAMES	Responsable	Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.17.25.77.77
JEUX'PLANCHES	Bernard	DESMEURES	Président	253 Chemin du Moncey	69440	St LAURENT d'AGNY	04.78.48.25.01
L'ATELIER PASSION	Yvette	SCHMITT	Responsable	49 Route du Bâtard	69440	TALUYERS	04.78.48.24.47
LES VIGNERONS	Alain	PRAT	Président	Les Barrotières	69700	STANDEZ	04.78.81.29.96

MOTO CLUB DES CINQ	Marc	VERPILLIEUX	Président	60 route des Fontaines	69440	TALUYERS	06 03 21 44 89
OFFICE DE TOURISME	Lucette	VERPILLIEUX	Représentante	Place de la Bascule	69440	TALUYERS	
OFFICE DE TOURISME	Marie-Claude	MARET	Représentante	40 route du Batard	69440	TALUYERS	04.78.48.26.56
OFFICE DE TOURISME	Jean-Paul	CHEVAL	Représentant	70, Rue du Pensionnat	69440	TALUYERS	04.78.4874.53
PARENT D'ELEVES (F.C.P.E.)	Anne - Laure	TRINGALI	Présidente	75 route de Berthoud	69440	TALUYERS	conseil.taluyers@fcpe69.fr
PATRIMOINE DU RHONE	Gérard	CHOLLET	Correspondant	76 rue de la Bezace	69440	TALUYERS	04.78.48.27.30
PRIEURITES TALUSIENNES	Hélène	Le LAY	Présidente	Rue de la Chabaudière	69440	TALUYERS	04.78.48.73.47
S.C.L. Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	Jean-Marc	DUSSARDIER	Président	Rue du Prieuré	69440	TALUYERS	04.78.19.34.19
SAUT A L'EAU	Daniel	DAUDÉ	Président	Maison des associations Rue Boiron	69440	MORNANT	06.08.49.42.47
SIXTINE OBJECTIF GALIPETTE	Christian	VAN DEN BROECK	Président	Chemin de la Blancharde	69440	TALUYERS	06.85.94.93.69
SOCIETE de CHASSE	Marc	GOURDON	Président	Rue de la Bezace	69440	TALUYERS	04.78.48.77.95
SOU des ECOLES	Marilyne	REVEL	Présidente	210 rue de la grange	69440	TALUYERS	06.28.84.54.10
SPL Enfance en Pays Mornantais	Grégory	ROUSSET	Présidente	21 Avenue du Souvenir	69440	MORNANT	04.78.44.17.02
Syndicat agricole (C.U.M.A.)	Michel	CROZIER	Responsable	625 Route de grand bois	69440	TALUYERS	04.78.48.29.42
TAL'LA FORME	Carole	COACHE	Présidente	182 Rue de la Charrière	69440	TALUYERS	06.60.27.55.76
TALUS'ARTS	Sheila	GAILLARD	Présidente	230 rte de St Laurent d'Agnay	69440	TALUYERS	06.13.68.36.64
TENNIS CLUB	David	RUF	Président	75 route de Berthoud	69440	TALUYERS	06.22.38.90.51
TRIANGLE SAPEURS POMPIERS Taluyers Montagny Chassagny	Olivier	BOYER	Responsable	Rue de la Ronze	69440	TALUYERS	06.98.99.09.30
UNIVERSITE VILLAGEOISE	Patrice	BRUYERE	Président	220 rue de la Grange	69440	TALUYERS	04.78.48.22.27
Voiture Club de Rhône Alpes	Jérôme	JAMES	Responsable	Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.17.25.77.77

TALUYERS TOUT SIMPLEMENT

CULTURE

A LA BIBLIOTHEQUE...

Vous voulez intégrer notre équipe de bénévoles, contactez-nous !

bibliotheque@taluyers.com / tél : 04 78 48 74 85

Le catalogue du Réseau <http://bibliotheques.copamo.fr/>

Vous avez vu
l'exposition Chocolat



Vous avez découvert nos
NOUVEAUTES et celles de la
Médiathèque départementale



Vous avez fait
un Mandala



Vous avez réservé et
rendu vos livres dans le
RESEAU de la COPAMO



Vous avez participé au Prix du Coin



Vous avez rencontré nos
bénévoles et vous voulez
participer à la vie de la
Bibliothèque ...



A la rentrée vous ferez :

Un atelier d'écriture avec la Cie du Vieux Singe (ados/adultes) samedi 3 décembre à 10 H à la Bibliothèque

Une soirée poésie...

Des contes en pyjama...

Une exposition au printemps...

Et aussi nos clubs vous accueillent :

BIBLIO TRICOT :

Le premier mardi de chaque mois Conseils, tricot, idées, échanges

CAFFE ITALIANO :

Club italien 1 fois/mois Discussion à voix forte...

LES LECTURES PARTAGEES :

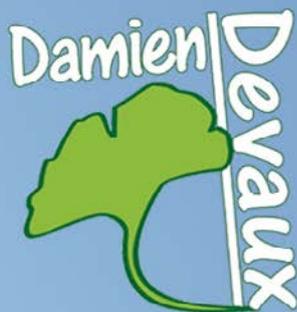
4 à 5 fois / année selon thèmes choisis

LET'S CHAT IN ENGLISH :

Discussion autour d'un film vu - 5 fois / année

Thématique cinématographique ou d'actualité





Paysagiste

Créateur de jardin • Pavage • Dallage • Enrochement • Clôture
• Escalier • Maçonnerie paysagère • Bassin • Muret
• Elagage • Plantation • Taille de haies

Taluyers - 04 78 48 27 43 - 06 17 40 52 82
www.damiendevaux.fr - damien.devaux@cegetel.net



PASSEZ
AU VERT

vous spécialiste en gazon synthétique



Fabrication française



ISO 14001 respect de l'environnement

Avantages

- Plus de tonte
- Plus de mauvaises herbes
- Aucun arrosage
- Vert toute l'année
- Plus de zones dégarnies ou brunies

Applications

- Jardins
- Cours
- Terrasses
- Contours de piscine
- Allées
- Mini golf
- Événementiel



Pour tous renseignements
rendez-vous ou devis

Contact

ZA de la Ronze
69440 TALUYERS
Tél. : 07 81 50 67 56
contact@arega.fr

Gazon synthétique
Moquette de pierre
Agréats
Résine de sol





PFR

**Plomberie
Franck
Roveyaz**

515 Rue des blanchardes

69440 TALUYERS

mail: pfr69@orange.fr

RM 412025959



06 07 91 46 87



Chateau Talluy
Décor, Authenticité & Emotion

HÔTEL DE CHARME - RESTAURANT GASTRONOMIQUE - BISTROT
SOIRÉES JAZZ - RÉCEPTIONS - SÉMINAIRES

Salles privatisables pour repas de groupes (anniversaires, baptêmes, communions, associations...)



CHATEAU TALLUY

144 rue du Pensionnat, 69440 TALUYERS - www.chateautalluy.com

04.78.19.19.00 - contact@chateautalluy.com

BIOTIFUL HAIR



UN AUTRE REGARD SUR VOS CHEVEUX

*Prenez rendez-vous
avec vous !*

*Profitez d'un moment de détente unique dans
une cabine privatisée.*

A OFFRIR !

CARTE DE SOINS

A S'OFFRIR !

- SHIATSU CRANIEN..... **10€**
- MODELAGE DU TAO **20€**
- COUPE MNÉMOÉNERGÉTIQUE® **70€**
- RASAGE À L'ANCIENNE **20€**

Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 19h, le samedi de 9h à 17h non stop.



www.biotifulhair.fr

**48, place de l'Eglise - 69530 ORLIENAS
04 78 05 05 36**

**GUYOT**

Maison de Vins depuis 1919

Pour vos dîners, réceptions, mariages ou autres évènements, nous sommes à votre entière disposition pour vous proposer les vins qui vous conviendront.

Des coteaux du Lyonnais aux plus prestigieuses appellations de la Vallée du Rhône, venez découvrir une large gamme complétée par nos meilleures sélections de chaque région (Bourgogne, Bordeaux, Champagnes, etc.)



**Propriétaires de vignobles en Coteaux du Lyonnais
et Vallée du Rhône**

CAVEAU GRÉGOIRE

Du lundi au vendredi

De 08h00- 12h00 et 13h30-18h00

230 Route des Fontaines 69440 TALUYERS

Tel. 04 78 48 70 54 - Fax. 04 78 48 77 31

contact@guyot-vins.com



Cave de Viriat
Bourg-en-Bresse

Cave de Champagne
au Mont d'Or

Cave de Lyon
Saint-Antoine (2^{ème})



Cave de Lyon
Vaise (9^{ème})

Cave de Chêne-Bourg
Genève

Découvrez toutes nos caves sur notre site internet

www.guyot-vins.com



***Boulangerie
des Platières***

6 h / 20 h - 7 / 7 jrs

ZI des Platières - 69440 Mornant - Tél. 04 78 50 60 76

ANTHONY LERIQUE
PAYSAGISTE
06.33.79.18.38
alpaysage42@gmail.com



A.L. PAYSAGE
ENTRETIEN ■ ELAGAGE ■ CREATION

Mécanique - Carrosserie - Peinture - Vente de véhicules neufs et d'occasion - Financements -

**Garage
Morellon**



Z.I les Platières 69440 MORNANT
04 78 48 21 99 - garage.morellon@orange.fr

SARL JOSÉ
Constructions - Extensions - Rénovations
Surélévations - Aménagements - Piscines

Dominique JOSÉ

Z.A La Ronze
69440 Taluyers

Tél : 06.21.60.06.54
Fax : 04.78.48.28.93

sarljose@orange.fr
sarl.jose.pagesperso-orange.fr



SAVEURS A L'ANCIENNE

Restauration Collective
Scolaire - Centre de Loisirs - Crèche
Entreprise et Personnes Agées



Rue Frédéric Monin - 69440 MORNANT
Tél : 04.78.48.17.39

Mail : saveursalancienne.mornant@orange.fr

ACPPA **La Christinière**
Accueil et Confort
Pour Personnes Agées

10, rue St Marc - 69440 TALUYERS
Tél. 04 78 19 92 92 - Fax. 04 78 44 90 96
www.acppa.fr

SARL GARDE MENUISERIE

Menuiserie générale intérieur / extérieure
BOIS / ALU / PVC

Volets roulants - Portes de garage - Automatismes
Stores bannes - Portails - Velux - Mezzanines
Parquets - Agencement intérieur

245, rue du Petit Bois - Z.I. Les Platières
69440 MORNANT

Tél. 04 78 51 13 49 - Port. 06 81 69 19 29

E-mail : garde.francois@wanadoo.fr

Siret : 480 803 303 00035

SOBAT
PEREIRA

Ent. Générale du Bâtiment

Zone d'activités de la Ronze - 241 rue des carrières 69440 TALUYERS

☎ 04 78 51 14 91 - sobat@9business.fr

MAÇONNERIE - CARRELAGE
FAÇADE - JOINT DE PIERRE
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
MENUISERIE INTÉRIEURE / EXTÉRIEURE
PLOMBERIE - ÉLECTRICITÉ
PLÂTRERIE - PEINTURE
NEUF ET RENOVATION





Chez Sicoly
475, route de Mornant
69440 St-Laurent-d'Agnay
Tél. 04 78 48 30 67
www.sicoly.fr
Rubr. Coopérative > Terres LYONNAISES



facebook.com/terreslyonnaises

Fruits frais
Fruits surgelés
Fruits aux sirops
Jus et nectar
Confitures artisanales
Charcuterie
Vins
Lapins - Volailles
Cidres
Fromages
Légumes



HNR STUDIO 04 78 05 16 93

BAR - TABAC - PRESSE

L'Escapade
à Taluyers



Tél. 04 78 48 74 22

Retrouvez-nous sur Facebook
www.facebook.com/bar.lescapade.3

Ouvert du lundi au samedi de 6h30 à 13h et de 15h30 à 20h
Le dimanche de 7h30 à 13h

Boulangerie
Pâtisserie
Costantino



Horaires

Mardi au vendredi
6h30 à 13h et de 15h30 à 19h
Samedi
6h30 à 13h et de 16h00 à 18h30

Dimanche de 6h30 à 13h

Fermé le dimanche après-midi
et le lundi

65, Rue du Pensionnat - 69440 Taluyers
Tél. 04 78 48 27 42 - boulangerie-costantino@orange.fr



Si proche et tellement complice

Ouvert

Lundi - Mardi - jeudi - Vendredi

7h30/13h 15h30/19h

Mercredi - Samedi

7h30/13h

Dimanche 8h/13h

Place de la Bascule 69 440 TALUYERS

Tél. 04 78 48 20 78

PEPINIERES
Laurent CHAZOTTIER

Arbres et Arbustes d'ornement
Espèces fruitières • Rosiers



415 chemin de la Lorende
69440 SAINT-LAURENT D'AGNY

Tél. 04 78 48 72 67

Fax 04 78 48 79 33

Vente aux particuliers



PLANTATION

ELAGAGE

ENTRETIEN

PAVAGE DALLAGE

CREATION de PARCS et JARDINS

190 rue Saint Marc
69440 TALUYERS

Tel / Fax . 04 78 48 29 66
bruno.reure@wanadoo.fr



ESPACES VERTS
CHOPARD

Aux Jardins Services
Services à la personne

CRÉATION ET ENTRETIEN
DE PARCS ET JARDINS
www.espacesverts-chopard.fr

Réduction
d'Impôts
de 50%

73 G, rue du Bas Clair - 69440 SAINT-LAURENT-D'AGNY - Tél. 04 78 48 22 73 - Fax 04 78 48 75 78

Magasin Sèni

La solution peinture et bricolage

PEINTURE BROSSERIE OUTILLAGE QUINCAILLERIE DROGUERIE

PROFESSIONNEL et PARTICULIER

300m² DE LIBRE SERVICE

Votre peinture 100% Française 
Réalisation de vos teintes en 24h

HORAIRES:
mardi au vendredi 7h30-12h & 13h30-18h30
samedi 9h-12h & 13h30-18h

Zone Industrielle Richard Bloch
(à côté du CARIBOU) - 69700 CHASSAGNY

Tél : 04 37 41 01 46



PEUGEOT

Garage FLACHY - PEUGEOT SERVICES MORNANT

Réparateur Agréé

Maintenance - Carrosserie - Vente véhicules neufs

www.garage-flachy.com

04 78 44 02 70

Instant de Bien-Être

Centre de Beauté & Bien-Être
Hammam individuel ou collectif

38 Rue Charrière 69440 Taluyers
01.78.18.75.56

Salon de Coiffure Mixte



Mairie

160, rue de la Mairie
Tél. 04 78 48 73 17 - Fax. 04 78 48 24 12
Mail : mairie@taluyers.com
Site : www.mairie-taluyers.fr

Horaires d'ouverture

Lundi	9h-12h
Mardi	9h-12h et 16h-18h
Mercredi	9h-12h
Judi	9h-12h et 16h-18h
Vendredi	9h-12h et 14h-17h
Samedi	9h-12h

Permanences

Le Maire et ses Adjointes
reçoivent sur rendez-vous.

Santé

Infirmier

Eric PATENAY 06 83 85 59 80

Sage femme

Catherine MITTON 06 16 86 31 81

Cabinet infirmier du Centre

Secrétariat 04 78 46 22 62

Sandrine BERNIN 06 82 58 80 04

Nathalie FORISSIER 06 48 64 68 33

Pôle médical et paramédical

Docteurs

BRUYAS BERTHOLON 04 78 48 20 04

OLIVIER 04 78 48 20 04

Médecin de garde 04 78 44 03 03

Infirmières

Laurence ROULLET
Adeline DURAND 04 78 57 92 09

Christelle CHOITEL-GRATALOUP

Kinésithérapeute

Kevin ESTRUCH 09 81 96 33 42

Osteopathe

Jérôme REURE 06 79 29 56 99

Dentiste

Vanessa PHAYPHET 04 37 22 04 68

Psychologue

Jade BASSET-DJOUED 06 51 76 60 63

Culte

Messe tous les 1er et 3ème dimanches du mois

Marché

Place de la Bascule :
Mercredi matin et vendredi matin

Ecoles

Route de Berthoud

Ecole MATERNELLE

Mme LAROCHE 04.78.48.26.95

Ecole ELEMENTAIRE

Mr BACCONIN 04.78.48.75.47

RESTAURANT SCOLAIRE et GARDERIE PERISCOLAIRE

Maryline GOUTAGNY 07 76 87 78 26

Agence postale

Place de la Bascule 04.78.48.12.45

Lundi	Mardi	Mercredi
15h à 18h	15h à 18h	9h à 12h 15h à 18h
Judi	Vendredi	Samedi
15h à 18h	15h à 18h	9h à 12h

Bibliothèque

Route de Berthoud

Sophie Berthelier Tél : 04.78.48.74.85

Site : bibliotheques.copamo.fr

Mail : taluyers.bibliotheque@gmail.com
le 1er mardi de chaque mois ouverture
en nocturne de 20h à 22h

Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
15h45 à 18h	15h à 17h	15h45 à 18h	10h à 12h

Navette

Une navette le vendredi une fois par
quinzaine pour Mornant.

Service Gratuit.

Départ 9h15, Retour 11h30

devant la Mairie.

Vendredi 30 Septembre

Vendredi 14 et 28 Octobre

Vendredi 25 Novembre

Vendredi 10 et 24 Décembre

Urgences

Pompiers 18

SAMU 15

Centre anti poison 04 72 11 69 11

Gendarmerie de Mornant

04 78 44 00 64 ou 17

Allo Enfance Maltraitée
(numéro appel gratuit 24/24 h) 119

Allo Violences Conjugales 3919

Urgence gaz 0810 224 000

Alerte muette texto 114

- Pour sourds/muets

- Pour attentats

Nouveau

AU COEUR DU VILLAGE

Bienvenue à Fabienne et Sylvain

Bar l' ESCAPADE

Définition Larousse

Escapade : « Action de partir quelque part pour échapper aux obligations, aux habitudes de la vie quotidienne »

Joli nom pour le bar de Taluyers que Fabienne et Sylvain Bargagna ont trouvé là.

Depuis le 2 mai, ils sont propriétaires du bar tabac presse. Ils remplacent Sonia et Nicolas, succession difficile...

Parents de deux enfants (23 et 18 ans), ils nous arrivent de Villefranche sur Saône où ils étaient respectivement graphiste et conseiller après vente en automobile. Une nouvelle aventure les démangeait... Il y a 6 ans, il avait déjà eu un tabac en Calade.

Ils ont visité le bar d'Alex, il leur a plu. Ce qui leur a plu ? C'est Sonia, c'est le formidable élan de solidarité après le départ de Nicolas, c'est la clientèle, un mixte de jeunes et d'anciens, c'est l'ambiance, c'est le village agréable.

De toute façon, "c'était Taluyers ou rien d'autre » dit Fabienne.



Ils ont reçu un bon accueil de la population. Le rythme est difficile (ouverture 7 jours/7), mais ils ont des projets. Déjà en juillet, ils ont fait revivre les soirées foot. Peut être que les matchs de l'OL seront de nouveau à l'affiche...

Sylvie ROMAN CLAVELLOUX



**Tout comme leurs voisins,
l'épicerie et la boulangerie, nous leur
souhaitons pleine réussite.**

**N'hésitez pas à vous arrêter, pour
vous « échapper aux obligations, aux
habitudes de la vie quotidienne ».**

Devenir bénévole, voilà une bonne idée !



**Que vous ayez envie de vous investir,
Que vous ayez un peu, beaucoup de temps libre,
Que vous ayez des compétences à partager ou pas,
Que vous ayez envie de faire des rencontres,
Que vous ayez envie de vous rendre utile,**

.....

**Alors n'hésitez pas, rejoignez une association ou la
bibliothèque qui fonctionne avec un agent et des
bénévoles.**

**Etudiants, salariés, demandeurs d'emploi, retraités,
Vous pouvez devenir bénévole.**

C'est très simple. Il suffit de téléphoner

- à une association (voir p 42)**
- à la bibliothèque (04 78 48 74 85)**

Merci à vous.

Sylvie Roman Clavelloux

